

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2026

n° du CA
1

n° de l'acte
1

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Ordre du jour du Conseil d'Administration du 24 Mars 2026

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 23 février 2026, réuni en séance ordinaire le 24 mars 2026, sous la présidence de B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 Mars 2026 suivant :

- Approbation de l'ordre du jour ;
- Approbation du compte-rendu de la séance en date du 1^{er} décembre 2025 ;
- Délibérations de l'E.P.L.E.F.P.A. et par centre ;
- Compte financier 2025 de l'E.P.L.E.F.P.A. ;
- Rapport du Directeur
- Décision modificative n°1 ;
- Questions diverses.

Le Président du Conseil d'Administration,

Bernard LAYRE



PROCES-VERBAL DU CONSEIL D' ADMINISTRATION

Lundi 1^{er} Décembre 2025

Le Conseil d'Administration de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques s'est tenu en présentiel, le Lundi 1^{er} Décembre 2025, sous la présidence de M. LAYRE Bernard., sur le site de MONTARDON.

Votants : 22 / Excusés, absents : 8.

Etaient présents :

- Membres ayant une voix délibérative
 - **Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics**

M. LAYRE Bernard	Président de la Chambre d' Agriculture de Pau
M. UTHURRY Bernard	Vice-président du C.A. et Conseiller Régional
Mme MARTINEZ Corine	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités
Mme MORATA Sophie	C.I.O. de Pau
M. BLOTIN Luc	I.N.A.O.

- Représentants du personnel

Mme DE ANTONI SOLANS Carole	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme MARINE Eliette	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme RAFFIN Céline	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
M.ABBAS Gilles	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
M. PARODI Philippe	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
M. DIOS Julien	Personnel enseignant, de formation, d'éducation et de surveillance
Mme BREUIL Marie-Aude	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
Mme LEBLOND Sabine	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
Mme LAGOUARDE Emily	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole
Mme GUILLOT Marie-Pierre	Personnel d'administration, de service et de l'exploitation agricole

- Représentants des élèves, des parents d'élèves, des anciens élèves et des organisations professionnelles et syndicales

M. HERVE Didier	Représentant des anciens élèves
Mlle PLANES Héloïse	Représentante des apprenants
M. CLOUTE Mathéo	Représentant des apprenants
Mme BARRABOURG Aurélie	Représentante des parents d' apprenants B.P.E.
M. GIRARD Samuel	Représentant des parents d' apprenants B.P.E.
M. COURNET Jean	Représentante organisation syndicale Confédération Paysanne

Mme POUEYMIROU-BOUCHET Nadège	Représentante organisation syndicale F.N.S.E.A.
Mme DUFFILLON Isabelle	Représentante C.R.C.A.M.

- **Membres ayant une voix consultative**

M. HERBRETEAU Laurent	Chef du Service Régional de la Formation et du Développement/ D.R.A.A.F
M. PETIT Nicolas	Directeur de l'E.P.L.E.F.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
M. LARRERE Jean-Luc	Agent comptable
Mme DAURE Sandrine	Directrice adjointe EPL 64
Mme AUDURIEAU Viviane	Secrétaire générale EPL 64
Mme ADAM Stéphanie	Directrice adjointe EPL 64 /Proviseure du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie
Mme CLEMENT Sandrine	Directrice du C.F.A.A. des Pyrénées-Atlantiques
Mme CONSUEGRA Sarah	Directrice de l'exploitation agricole de Montardon
Mme LANGLOIS Margaux	Directrice de l'exploitation agricole d' Oloron-Sainte-Marie
M. DEPLAUDE Loïc	Directeur de l'exploitation agricole d'Orthez
Mme LAPLACE NOBLE Karine	Directrice CFPPA Montardon
M. FUMAT Christophe	Directeur de l' Atelier technologique
Mme GRECHEZ Christelle	Gestionnaire du L.P.A. d'Orthez
Mme JACQUET Lisa	Gestionnaire du L.P.A. d' Oloron-Sainte-Marie
Mme GOMES Véronique	Gestionnaire du C.F.P.P.A. des Pyrénées-Atlantiques
M. GUICHENDUCQ Philippe	Gestionnaire C.F.A. d' Hasparren
Mme BARTET Marine	Responsable qualité et communication de l' EPL 64
Mme COURTES Emilie	Conseillère Principale d'Education du L.E.G.T.A. de Montardon

Etaient excusés et absents :

- **Membres ayant une voix délibérative**

- **Représentants de l'Etat, des collectivités territoriales et des établissements publics**

M. LARROUY Isabelle	Conseillère régionale
Mme BLONDEAU Gwenaëlle	D.S.D.E.N. de Pau
M. CARRERE Thierry	Conseiller Régional
M. BONNASSIOLLE Stéphane	Maire de Montardon
M. COUSTILLE-COSSOU Damien	Représentante organisation syndicale Jeunes Agriculteurs
Mme BOUDASSOU Claudine	Représentante organisation professionnelle – M.S.A.

- **Membres ayant une voix consultative**

Mme AUDURIEAU Viviane	Secrétaire générale EPL 64
M. PHILIPPE Cyril	Responsable antenne du C.F.A. Oloron Sainte Marie
M. EGAL Benoît	Conseiller Principal d'Education du L.E.G.T.A. d' Orthez
Mme CUINE Marina	Responsable antenne du C.F.A. Montardon
Mme DOUCY Julie	Conseillère Principale d'Education du L.E.G.T.A. de Montardon

***Secrétaire de séance**

Mme VAISSIERE Muriel	Secrétaire de séance
----------------------	----------------------

Début de la séance à 09h40 ; le quorum étant atteint.

Sur demande de B. LAYRE, la séance du Conseil d'Administration s'ouvre avec un tour de table pour présenter les nouveaux membres.

N. PETIT remercie les membres pour leur présence et excuse Mme AUDURIEAU, absente pour raisons familiales. Il rappelle la couleur des chevalets ; à savoir, blanc pour les membres ayant voix délibérative et rose, pour les voix consultatives.

Enfin, il demande s'il y a une objection à l'enregistrement et si les questions se poseront au fil de l'eau ce à quoi les représentants acquiescent.

P. PARODI souhaite s'exprimer sur l'événement de Limoges ; ce point sera abordé à la fin du C.A. en questions diverses.

La séance débute par la soumission au vote du procès-verbal du conseil d'administration précédent ; à savoir du 27 Juin 2025 et de l'ordre du jour de la séance actuelle.

MOT DU DIRECTEUR :

N. PETIT présente un bilan de la rentrée et les perspectives pour l'année à venir.

Il souligne le succès des formations, majoritairement complètes, et les efforts de gestion financière visant à prioriser l'investissement sans pénaliser la pédagogie.

Le principal point d'incertitude concerne l'avenir du bachelor « Management et entrepreneuriat d'entreprises agricoles », pour lequel l'établissement a reçu un aval pour une ouverture en 2027.

Le directeur exprime son inquiétude face à la multiplication des candidatures (une quinzaine au lieu des cinq prévues), craignant une dilution des moyens et un échec à répondre aux enjeux de renouvellement générationnel.

L. HERBRETEAU, représentant l'autorité académique, a rassuré le conseil sur la qualité du projet, le qualifiant de "très bon" et adapté au territoire, et a confirmé qu'il recevrait un avis "très favorable", tout en rappelant que la décision finale d'accréditation appartient au Ministère.

N. PETIT annonce également plusieurs succès : l'audit positif pour le label "Égalité et diversité" et la réception du premier rapport d'auto-évaluation, travaillé en COPIL.

En outre, il propose une évolution du format des comptes rendus des instances, que ce soit les Conseils Intérieurs comme les Conseils d'Administration, à titre expérimental ; à savoir un format contextualisé et enregistré sur ordinateur.

Cette mesure (discuté en amont avec G. ABBAS) vise à rendre les documents plus accessibles pour ceux n'ayant pas assisté aux séances. N. PETIT souhaite l'avis des membres ; cette proposition est adoptée par l'assemblée.

Enfin, N. PETIT sollicite un représentant pour relecture du P.V. : C. RAFFIN.

Il donne la parole aux représentants des apprenants. H. PLANES donne lecture aux membres du C.A. d'une déclaration rédigée par les délégués des apprenants, au sein du Conseil Intérieur qui alerte sur la dégradation des conditions de vie à l'internat. Les problèmes soulevés sont récurrents et concernent principalement : - Le manque de chauffage et les fenêtres qui ferment mal, obligeant les

internes à utiliser des bouillottes et des couettes supplémentaires. - L'état des douches, avec de nombreux bacs à remplacer. - Des problèmes d'eau chaude récurrents.

P. PARODI appuie cette déclaration, soulignant que les assistants d'éducation subissent les mêmes conditions de travail difficiles.

Le directeur reconnaît la gravité et la récurrence de ces problèmes, précisant que l'établissement est en dialogue constant avec la Région, responsable des travaux.

N. PETIT détaille les actions en cours : changement de fenêtres déjà réalisé, projet d'isolation des façades en attente, devis en cours pour le remplacement des douches. Il explique également que les pannes de chaudière sont souvent liées à des variations de pression du service des eaux de la ville, un problème pour lequel un courrier a été envoyé.

Le conseil prend acte de l'urgence de la situation. La direction s'engage à poursuivre ses démarches auprès de la Région et des services techniques. Le représentant de la Région, B. UTHURRY s'attache à faire remonter ces points en priorité.

Approbation du P.V. du Conseil d'Administration du 27 mars 2025

Adopté à l'unanimité

1) Vote Ordre du jour du CA du vendredi 1^{er} Décembre 2025– B. LAYRE

87bis-25	Ordre du jour du Conseil d'Administration du 1 ^{er} Décembre 2025	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
-----------------	--	--

Point par centre et axe

2) LEGTA MONTARDON : Intervention de S. DAURE

- Présentation des délibérations du LEGTA MONTARDON

88-25	Organisation des voyage d'études	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
89-25	Financement des voyages d'études	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
90-25	Modification du règlement Intérieur	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
91-25	Sortie d' inventaire d' un véhicule	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
92-25	Dons reçus pour financer les voyages pédagogiques	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

3) LPA OLORON : Intervention de S. ADAM

- Présentation des délibérations du LPA OLORON

93-25	Organisation pédagogique des voyages	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
94-25	Financement des voyages	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
95- 25	Reconduction des Modules d' Adaptation Professionnelle	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
96-25	Modalités de suivi des élèves et étudiants durant les périodes de formation en milieu professionnel et les stages	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
97-25	Participation au BAFA	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
98-25	Modification du Règlement Intérieur	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
99-25	Renouvellement du label « lycée des métiers de la montagne » pour 2026- 2031	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
100-25	Dons reçus pour financer les voyages pédagogiques	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

4) LPA ORTHEZ : Intervention de M-L. AVOIX

- Présentation des délibérations du LPA ORTHEZ

101-25	Organisation pédagogique des voyages	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
102-25	Financement des voyages	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
103-25	Modification du Règlement Intérieur	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
104-25	Formation régionale des élus de l' ALESA à Pissos	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
105-25	Convention relative à l' organisation d' une visite d' information	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
106-25	Modalités de suivi des élèves et étudiants durant les périodes de formations en milieu professionnel et les stages	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

107-25	Modules d' adaptation professionnelle	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
107bis-25	Création d' un emploi de droit public d' accompagnant d' élèves en situation d' handicap rémunéré sur budget de l' EPLEFPA	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

Concernant la délibération 106, approbation des nouvelles conventions de stage, avec une distinction pour les élèves de moins de 14 ans.

Concernant la délibération 107bis, création d'un emploi d'Accompagnant d'Élèves en Situation de Handicap (AESH) en plus des 3 A.E.S.H à 100%.

5) CFA DES PYRENEES-ATLANTIQUES : Intervention de S. CLEMENT

- Présentation des délibérations du CFA DES PYRENEES-ATLANTIQUES

108-25	Organisation pédagogique des voyages	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
109-25	Financement des voyages	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
110-25	Calendrier d'alternance	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
111-25	Modification d'emplois de droit public rémunérés sur le budget de l'EPLFPA	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
112-25	Modification du Règlement Intérieur	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
113-25	Habilitation MIP	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
114-25	Démarche qualité pour le CFA et le CFPPA	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

Concernant la délibération 110, modification des caractéristiques de quatre formations du CFA.

Concernant la délibération 112, modification du Règlement Intérieur (R.I) : Mise en conformité et ajout de spécificités liées au site d'Orthez.

Concernant la délibération 114, démarche qualité : Approbation de la lettre d'engagement de la direction dans la démarche qualité Qualiopi.

N. PETIT informe les membres de la reprise des activités du service Qualité, par M. CUINE.

6) CFPPA DES PYRENEES ATLANTIQUES : Intervention de K. LAPLACE NOBLE

- Présentation des délibérations du CFPPA DES PYRENEES ATLANTIQUES

115-25	Organisation pédagogique des visites SIL OVIN	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
116-25	Financement des visites SIL OVIN	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
117-25	Modificationn d' un emploi de droit public rémunéré sur le budget de l' EPLEFPA	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
118-25	Modification du Règlement Intérieur	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

7) EPLEFPA : intervention de N. PETIT

- Présentation des délibérations de l'EPLEFPA

119-25	Passation de conventions , de contrats et de marchés pour 2026	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
120-25	Commission d' appel d' offre	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
121-25	Fermeture administrative EPLEFPA 2025-2026	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
122-25	Rapport du Directeur	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
123-25	Tarifs 2026 d' hébergement et de restauration , de location et de prestation - EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
124-25	Admissions en non-valeur	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
125-25	Amortissements des biens de l' actif	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
126-25	Seuil de signification des immobilisations	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
127-25	Décision modificative n°3 de l'exercice 2025	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité
128-25	Budget primitif 2026	Pas d'observation Adopté à l' Unanimité

Concernant la délibération 120, les cinq représentants du Personnel convoqués à la C.A.O . seront Mesdames RAFFIN, BREUIL, DE ANTONI et Messieurs PARODI et ABBAS.

Concernant la délibération 123, la grille tarifaire pour 2026 est présentée.

Le point majeur est l'introduction de la tarification solidaire à partir de septembre, où les frais de cantine et d'internat seront calculés selon le quotient familial (QF) des familles.

Une réunion d' information se tiendra sur le site de Montardon, le 26 janvier 2026.

N. PETIT exprime des inquiétudes quant à la complexité de mise en œuvre et à l'impact sur les familles dont les tarifs pourraient augmenter significativement.

S. GIRARD demande s'il existe une grille accessible avec les Q.F. ; ce à quoi N. PETIT répond par la négative.

Un point d'information sur la mise en place de la tarification solidaire sera fait au prochain C.A.

Quant aux Règlements Intérieurs (R.I.) ,S. GIRARD s'interroge sur leurs disparités. Il estime que le règlement devrait être identique dans chaque lycée.. N. PETIT explique que le R.I. s'adapte au local et obéit à des règles.

L. HERBRETEAU précise que les R.I. peuvent être distincts car le statut de l'apprenant est différent ; de plus, les apprentis étant des salariés, des modifications à la marge doivent être portées.

Concernant la délibération 124: approbation de l'effacement de créances irrécouvrables pour un montant de 42 72,46 €.

Concernant la délibération 125: approbation du nouveau plan d'amortissement des biens, conformément à la nouvelle instruction comptable.

Alarme incendie à 10h50.

Concernant la délibération 126,: fixation du seuil de valeur pour l'amortissement d'un bien à 500 € HT.

Concernant la délibération 127, la D.M.3 a pour but d'ajuster le budget 2025 à la réalité de l'exercice.

Elle acte une variation qui porte le déficit prévisionnel de l'établissement à 143 000 €, une nette amélioration par rapport au déficit de 217 000 € prévu au budget initial.

Le fonds de roulement est estimé à 3,1 millions d'euros, soit 102 jours de fonctionnement.

Concernant la délibération 128, le B.P. 2026 est présenté avec un effort de précision par rapport aux années précédentes.

Il prévoit un déficit de fonctionnement de 86 150 € et un prélèvement sur fonds de roulement de 552 000 € pour financer des investissements importants, notamment l'achat de minibus.

N. PETIT souligne que malgré ce déficit affiché, la situation financière de l'établissement reste saine et permet de moderniser les outils au service des élèves.

La discussion sur le budget a ouvert un débat de fond sur la finalité des exploitations agricoles de l'EPL, initié par Didier Hervé.

Il défend fermement l'idée que la mission pédagogique et d'expérimentation doit primer sur la stricte rentabilité économique. Il rappelle le choix historique de conserver la brebis basco-béarnaise à Oloron malgré un intérêt économique moindre, un choix qui s'est avéré stratégique.

Le président du C.A., B. LAYRE, et le représentant de la Région, B. UTHURRY nuancent ce propos en rappelant que si le service public "n'a pas de prix, il a un coût".

Ils soulignent le contexte budgétaire contraint des collectivités, tout en réaffirmant leur soutien à l'innovation et à l'expérimentation.

N. PETIT conclut en affirmant la volonté de l'établissement de concilier les deux approches : rationaliser la gestion pour proposer des modèles économiques viables aux élèves, tout en étant un moteur d'innovation, citant le projet d'une "estive-école".

Questions diverses

P. PARODI interpelle le conseil sur une action menée par la Coordination Rurale 87, qui a empêché la tenue d'une réunion publique de l'association Transition Limousine dans un lycée agricole, proférant des menaces et qualifiant l'événement de "séance d'endoctrinement".

L. HERBRETEAU qualifie la démarche du président du C.A. de cet établissement (membre de la CR) de "pas acceptable" et indique que des suites étaient à l'étude avec la DGER.

N. PETIT condamne fermement ce type de comportement, le qualifiant d'"abominable", "indécent et odieux", et appelle au respect du débat démocratique.

B. LAYRE demande à l'assemblée s'il subsiste des questions.

L. DEPLAUDE souleve l'inquiétude croissante face aux maladies animales (MHE, DNC, influenza aviaire) et à la réticence des exploitations extérieures à accueillir des élèves en visite d'IT. DIOS.

B. LAYRE détaille la gravité de la situation, notamment concernant la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC), et a insisté sur la nécessité de renforcer les règles de biosécurité.

N. PETIT annonce qu'une réunion avec les professeurs d'agronomie est prévue pour améliorer les règles sanitaires et « voir comment nous imaginons l'avenir, si malheureusement nous sommes touchés ».

Enfin, P. PARODI prend la parole pour la lecture d'une lettre intitulée « motion TFR » ; lettre qui met en lumière la situation actuelle de certains personnels, en l'occurrence l'absence de perspectives d'évolution de carrière des agents(es) du corps des Technicien(ne)s de Formation et de Recherche (TFR).

Mot de remerciements de la part de B. LAYRE

La séance est levée à 11h53 et les membres sont invités à un moment de convivialité.

Le président du Conseil d'Administration,

Monsieur Bernard LAYRE

Les délégués élèves du Conseil Intérieur
Legta de Pau Montardon
Année 2025/2026

Aux membres du Conseil d'administration

Montardon, le 18 novembre 2025

Madame, Monsieur,

Nous rédigeons cette lettre pour vous faire parvenir plusieurs problèmes qui nous ont été remontés en ce qui concerne l'internat.

Au niveau des fenêtres premièrement, elles ont du mal à se fermer et elles condensent énormément durant la nuit.

Les rideaux ne sont pas toujours à la bonne dimension et laissent passer la lumière. Deuxièmement, certaines douches sont froides, d'autres avec peu de pression et d'autres inutilisables, ce qui rend le passage des douches le soir parfois compliqué avec de l'attente.

Pour finir quelques robinets fuient et manquent aussi de pression.

Nous aimons être internes mais nous trouvons que les conditions matérielles de celui-ci se dégradent toujours plus d'année en année.

Nous ne comprenons pas car chaque année nous faisons des retours concernant les mêmes problématiques : fenêtres isolation sanitaires, et nous ne voyons pas de changements.

Nous voulons donc à nouveau vous faire remonter qu'il serait indispensable de rénover l'internat peut-être petit à petit, demi étage par demi étage.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre courrier.



MOTION TFR

CA l'AGROCAMBUS 64

Monsieur le président du conseil d'administration de l'Agrocampus 64 les représentant·es élu·es des organisations membres de l'Élan Commun souhaitent mettre en lumière la situation actuelle de certains personnels, en l'occurrence l'absence de perspectives d'évolution de carrière des agent·es du corps des Technicien·nes de Formation et de Recherche (TFR) au sein du ministère de l'Agriculture. Cette situation perdure depuis l'intégration des Techniciens des Établissements Publics de l'Enseignement Technique Agricole (TEPETA) dans le corps des TFR en novembre 2012, sans aucune perspective d'évolutions depuis cette date. En témoigne l'absence, cette année encore, de promotion par liste d'aptitude d'un·e TFR dans le corps des Assistant·es Ingénieur·es (AI) et d'ouverture de concours.

Depuis plusieurs années, nous portons cette problématique auprès : du Service des Ressources Humaines (SRH), de la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER), des responsables des programmes 142 et 143 de la DGER, des représentant·es de l'administration lors de toutes les CAP en présence du SRH et de la DGER, des différent·es ministres de l'Agriculture qui se sont succédé·es depuis 2012.

Le 16 octobre 2024, le Chef du SRH, interrogé sur ce point, a reconnu que l'administration "a du mal à faire vivre cette filière", qu'il fallait "rechercher notre propre chemin", que si "cela évolue à l'EN, on s'alignera" et "qu'une réflexion était engagée avec le RAPS pour que les TFR rejoignent le corps des TSMA". Il a donc indiqué en conclusion que c'est dans ce cadre "qu'un rapport était commandé par le SRH au RAPS". Nous avons interrogé mi-novembre 2024 le président du RAPS pour savoir quand il publierait son rapport, et si les organisations syndicales seraient consultées afin d'avoir un échange sur les objectifs et les implications de ce projet. Le président du RAPS nous a répondu mi-décembre 2024 que le sujet du rapport portait uniquement sur les besoins en compétences et les modes de recrutement du corps des TSMA, écartant ainsi le sujet des TFR.

Il est important de rappeler que l'intégration des TEPETA dans le corps des TFR visait initialement, selon l'administration du MASA de l'époque, à permettre aux agent·es d'accéder à un corps de catégorie B type et que c'était, pour les agent·es concerné·es par cette intégration, la condition préalable à une évolution logique et possible vers un corps de la catégorie A.

Cette motion n'est pas une simple expression corporatiste de personnels frustrés pour eux-mêmes. Pour les organisations membres de l'Élan commun, il est indispensable de mesurer combien la situation que nous décrivons et dénonçons représente un problème à l'échelle de l'ensemble de la filière formation-recherche. Cette situation l'affaiblit, alors qu'elle constitue un enjeu majeur pour les compétences qui fondent l'expertise scientifique et de formation développée au sein de notre ministère. Vous comprendrez que, dans le contexte que nous avons décrit, le SNETAP-FSU et les organisations membres de l'Élan commun, exigent qu'après autant d'années de renoncements sur ce sujet, le MASA engage sans délai des réflexions pour sortir les carrières des TFR de l'immobilisme dans lequel elles sont placées. En effet, considérer que les compétences et les missions des TFR, notamment dans l'enseignement technique, ne leur permettent pas d'accéder à la catégorie A relève uniquement d'une posture de mépris, à cette situation et compte tenu de son impact concret sur la carrière et la rémunération de nos collègues, des actions rapides et décisives doivent être engagées ! Nous vous remercions, Mesdames Messieurs, pour votre écoute mais surtout nous comptons sur vous pour porter cette motion auprès de l'administration centrale de notre ministère.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2026

n° du CA
1

n° de l'acte
2

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Dons - Site de : LEGTA de Pau-Montardon

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du lycée de Pau-Montardon en date du 06 novembre 2025,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 23 février 2026, réuni en séance ordinaire le 24 mars 2026, sous la présidence de B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Accepte sur l'exercice 2026, les dons suivants :

Nom du donateur	Objet du don	Montant
EI L'Oeuf Bio du Hillau	Voyage d'étude - BTS AP	200,00 €
SARL Allo DESPAUX Services		100,00 €
BAZKAONA		80,00 €
Commune de Lasclaveries	Voyage d'étude - BTS ACSE	200,00 €
EI PHILIPPE Andre		20,00 €
Ets GRABE-BIDAU		80,00 €
La Compagnie des Fromagers		200,00 €
La Moustache de MR. CHOPIN		200,00 €
LUR BERRI		840,00 €
SARL ECST 33		100,00 €
SAS ANTHEUS IV		100,00 €
SAS Garage ALPIN		50,00 €
SAS LANDIMAT		80,00 €
SAS LENDRE		100,00 €
SAS MANUTECH		200,00 €
SAS MULTIPLATRES		200,00 €
SNC B.H.		50,00 €

	THION Equip'Elevage		50,00 €
	V and B Bizanos	Pic Mini ovalie - BTS PA	200,00 €
	LIGERAL	SIA de Paris 2026	1 200,00 €
	Association Productions Animaux - C'est Montardon	Voyage d'étude - BTS PA	6 687,10 €
	TOTAL		10 937,10 €

Le Président du Conseil d'Administration,

B. LAYRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2026

n° du CA
1

n° de l'acte
3

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : Organisation pédagogique du voyage Année scolaire 2025-2026
de : LPA d'OLORON SAINTE MARIE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie en date du 16 Octobre 2025,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 23 Février 2026, réuni en séance ordinaire le 24 Mars 2026, sous la présidence de B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Approuve l'organisation pédagogique du voyage présenté en annexe, pour l'année scolaire 2025-2026.

Sa réalisation dépendra de l'équilibre financier de chaque voyage et des consignes au niveau sanitaire et sécurité (plan vigipirate, recommandations du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes)

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Pièce-jointe : Tableau récapitulatif de l'organisation pédagogique du voyage pour le LPA d'Oloron Sainte Marie

Le Président du Conseil d'Administration,

B. LAYRE

Organisation pédagogique du Voyage- Année scolaire 2025-2026

Centre: LPA d'Oloron Sainte Marie

Classe	Nombre de participants		Destination	Intitulé ou thème	Dates ou mois	Nature du voyage		Objectifs pédagogiques	Contenus-Activités
	Apprenants	Accompagnateurs				Obligatoire	Facultatif		
Elèves de terminale SAPAT	5	1	Rocher de Palmer-Cenon (Gironde)	Nouveau Festival de la Nouvelle-Aquitaine	20 et 21 mai 2026		X	Favoriser l'engagement citoyen au travers de la participation bénévole au bon fonctionnement du festival	Accueil des festivaliers, Soutien à l'organisation logistique, technique et artistique

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2026

n° du CA
1

n° de l'acte
4

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Financement du voyage année scolaire 2025-2026
Site de : LPA d'OLORON SAINTE MARIE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie en date du 16 Octobre 2025,

Vu la délibération n° 3 du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques, en date du 24 Mars 2026 approuvant l'organisation pédagogique du voyage d'études et voyage scolaire, année scolaire 2025/2026,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 23 Février 2026, réuni en séance ordinaire le 24 Mars 2026, sous la présidence de B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Approuve le financement du voyage présenté en annexe, pour l'année scolaire 2025-2026.

Sa réalisation dépendra de l'obtention des financements prévus ou de l'équilibre financier de chaque voyage et des consignes au niveau sanitaire et sécurité (plan vigipirate, recommandations du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes)

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

La prise en charge financière des accompagnateurs est supportée sur le budget d'établissement.

Pièces-jointe : Tableau récapitulatif du financement du voyage pour le LPA d'Oloron Sainte Marie.

Le Président du Conseil d'Administration,

B. LAYRE

Financement du Voyage- Année scolaire 2025-2026

Centre: LPA d'Oloron Sainte Marie

Classe	Nombre de participants		Destination	Nature du voyage		Budget prévisionnel	Financement					Participation maximale des familles	Participation des familles			Observations	N° de priorité si financement Conseil
	Apprenants	Accompagnateurs		Obligatoire	Facultatif		Etablissement	Conseil Régional	Actions	Familles	Total		I	DP	E		
Elèves de terminale SAPAT	5	1	Rocher de Palmer-Cenon (Gironde)		X		100			0		0					
Total Centre						0	100			0		0					0

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2026

n° du CA
1

n° de l'acte
5

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Labellisation E3D
Site de : LPA d'OLORON SAINTE MARIE

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Oloron-Sainte-Marie en date du 16 Octobre 2025,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 23 Février 2026, réuni en séance ordinaire le 24 Mars 2026, sous la présidence de B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Autorise le LPA d'Oloron Sainte Marie à déposer un dossier de demande de :

Labellisation E3D (Etablissement en Démarche de Développement Durable)

pour la période 2026-2029 auprès du rectorat et de la DRAAF/SRFD de Nouvelle-Aquitaine

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Le Président du Conseil d'Administration,

B. LAYRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2026

n° du CA
1

n° de l'acte
6

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : Organisation pédagogique des voyages - Site de : LPA d'Orthez

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 03 Novembre 2025,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 23 Février 2026, réuni en séance ordinaire le 24 Mars 2026, sous la présidence de B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve la mise en œuvre des voyages suivants pour la période du 25/03/2026 au 30/06/2026, sous réserve de l'équilibre financier de chaque voyage et des effectifs réels à la date du voyage.

- Participation au Trophée Aquitania au salon de l'agriculture de Bordeaux, 1ères CGEA, du 22 au 25 mai 2026, pour 4 élèves (3 nuitées)
- Voyage à Iraty, pour découvrir le pastoralisme et l'agriculture de montagne, Terminales CGEA (22 élèves), du 11 au 13 mai 2026 (2 nuitées)
- Voyage en Dordogne, pour découvrir les jardins historiques et les paysages, Terminales AP (23 élèves), du 27 au 30 avril ou du 4 au 7 mai 2026 (3 nuitées)

Pièce jointe Tableau récapitulatif des voyages

Le Président du Conseil d'Administration,

B. LAYRE

ORGANISATION PEDAGOGIQUE DES VOYAGES – Année scolaire 2025-2026

Centre : LPA Orthez

Classe	Nombre de participants		Destination	Intitulé ou Thème	Dates ou Mois	Nature du voyage		Objectifs pédagogiques	Contenus – Activités
	Apprenants	Accompagnateurs				Obligatoire	Facultatif		
1ère CGEA	4	2	Salon de l'agriculture Bordeaux Trophée Aquitanima Junior	Présentation d'un bovin sur le ring du Salon de l'agriculture	Du 22 au 25 mai 2026		X	* comprendre les enjeux liés au changement climatique * identifier l'intégration des nouvelles technologies agricoles * valoriser la transformation et la commercialisation des produits * développer les compétences en communication orale et digitale * travailler en équipe et gérer un projet dans le respect d'un cahier des charges	
Term CGEA	22	2	Iraty	Visites d'exploitations agricoles de montagne Approche du pastoralisme montagnard	Du 11 au 13 mai 2026		X	Pastoralisme, systèmes transhumants, gestion durable des territoires de montagne et biodiversité	
Term AP	23	2	Dordogne	Découverte des jardins historiques de Dordogne	Du 27 au 30 avril ou du 4 au 7 mai 2026		X	découverte de divers types de paysages et styles de jardin pour en appréhender toutes les dimensions (module MP1). Chaque jardin visité sera abordé sous différentes approches: géographique, historique, économique, agronomique, écologique, esthétique	Visites : Jardin de Plambuisson Jardin de Marqueyssac Jardin d'Eyrignac Rafting/ Canoë

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2026

n° du CA
1

n° de l'acte
7

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Financement des voyages - Site de : LPA Orthez

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 03 Novembre 2025,

Vu la délibération n° 6 du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques, en date du 24 Mars 2026 approuvant l'organisation pédagogique des voyages d'études et voyages scolaires, année scolaire 2025/2026

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 23 Février 2026, réuni en séance ordinaire le 24 Mars 2026, sous la présidence de B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve le financement des voyages présentés en annexe pour la période du 25/03/2026 au 30/06/2026 :

- Participation au Trophée Aquitania au salon de l'agriculture de Bordeaux, 1ères CGEA, du 22 au 25 mai 2026, pour 4 élèves participant. Responsable : Mme Bordenave
- Voyage à Iraty, pour découvrir le pastoralisme et l'agriculture de montagne, Terminales CGEA (22 élèves), du 11 au 13 mai 2026. Responsables : Mme Bordenave et M. Sainte-Croix
- Voyage en Dordogne, pour découvrir les jardins historiques et les paysages, en cohérence avec le module MP1, Terminales AP (23 élèves), du 27 au 30 avril ou du 4 au 7 mai 2026. Responsable : Mme Nicol-Lacaze

En pièce jointe : tableau récapitulatif des financements de voyages

Le Président du Conseil d'Administration,

B. LAYRE

FINANCEMENT DES VOYAGES – Année scolaire 2025-2026

Centre : LPA Orthez

Classe	Nombre de participants		Destination	Nature du voyage		Budget prévisionnel	Financement					Participation maximale des familles	Participation des familles			Observations	N° de priorité si financement Conseil Régional
	Apprenants	Accompagnateurs		Obligatoire	Facultatif		Etablissement	CONSEIL REGIONAL	Dons	Familles	Total		I	DP	E		
1ère CGEA	4	2	Salon de l'agriculture Bordeaux Trophée Aquitanima Junior		X	150	150			0	150	0 €				Hébergement et restauration pris en charge par les organisateurs Transport en minibus du LPA	
Term CGEA	22	2	Iraty		X	4 712	2 230	500	1 046	936	4 712	43 €					1
Term AP	23	2	Jardins historique de Dordogne		X	4 000	300	0	1 400	2 300	4 000	100 €					

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2026

n° du CA
1

n° de l'acte
8

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Acceptation de dons – Site de : LPA ORTHEZ

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil intérieur du L.P.A. d'Orthez en date du 03 Novembre 2025,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 23 Février 2026, réuni en séance ordinaire le 24 Mars 2026, sous la présidence de B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve les dons suivants pour le LPA d'Orthez:

Nom du tiers	Objet du don	Montant total
Agraam	Participation TIEA	100.00 €
Agrivision	Participation TIEA	150.00 €
Het in pays toy's/Marion Pahlet	Participation TIEA	20.00 €
Orthez et ses projets	Participation voyage Term CGEA à Iraty	1146 €
TOTAL		1416€

Le Président du Conseil d'Administration,

B. LAYRE

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE ET DE
LA FORET**
**Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques**

Délibération N°

Année 2026	n° du CA 1	n° de l'acte 9
---------------	---------------	-------------------

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : Création d'un emploi de droit privé d'Ouvrier qualifié Agricole,
rémunéré sur le budget de l'EPLEFPA
Site de : Exploitation Agricole du LPA D'OLORON**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil d'exploitation en date du 02 Mars 2026,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué 23 Février 2026 réuni en séance ordinaire le 24 mars 2026, sous la présidence de B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

Absents
ou Excusés :

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve la création d'un emploi de droit privé d'Ouvrier qualifié Agricole, à compter du 01/05/2026, dans les conditions suivantes :

1°- Définition du besoin : Permanent

2°- Base légale : Convention collective nationale de la production agricole et CUMA du 15/09/2020

3°- Définition de l'emploi : Ouvrier qualifié agricole

4°- Quotité de l'emploi : 100 %

5°- Durée de l'emploi : Permanent

6° - Eléments constitutifs de la rémunération : Palier 6 + majoration de 0 à 7% selon ancienneté (coefficient d'emploi 59)

7°- Centre support : Exploitation agricole d'Oloron

8°- Impact budgétaire : 35 000 € / an

9°- Modalités de financement : budget

Ces éléments seront insérés dans le tableau des emplois.

Le Président du Conseil d'Administration,

B. LAYRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricoles
des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2026

n° du CA
1

n° de l'acte
10

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : RENOUELEMENT DES FORMATIONS POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027 Site de : CFAA64

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu la note de service DGER/SDPFE/2014-109 du 13 février 2014 relative à l'habilitation des centres de formation à la mise en œuvre des unités capitalisables (UC) et du contrôle en cours de formation (CCF) pour les diplômes et titres de l'enseignement professionnel agricole préparés par les voies de la formation professionnelle continue et de l'apprentissage

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil de perfectionnement du C.F.A. A. 64 en date du 17 Octobre 2025,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 23 Février 2026, réuni en séance ordinaire le 24 Mars 2026, sous la présidence de B. LAYRE, président.

Début de séance
CA installé : 30
Quorum : 16
Présents :
Absents ou Excusés :

<u>Vote de la délibération</u>
Votants :
Pour :
Contre :

Approuve :

1. les demandes d'habilitations des formations dispensées au CFAA64 suivantes :

Diplôme	Spécialité support	Évaluation	Voie de formation	Site	UCARE/MIP, MAP/MIL/EIL
CA Pa	Métiers de l'Agriculture-Elevage-	CC F	Apprentissage	HASPARREN	Réaliser des activités de valorisation de produits animaux
CA Pa	Métiers de l'Agriculture-Grandes cultures	CC F	Apprentissage	HASPARREN	Conduite d'un élevage de ruminants
CA Pa	Service aux Personnes et Vente en Espace Rural	CC F	Apprentissage	HASPARREN	Animation et valorisation d'un territoire

	CA Pa	Jardinier paysagiste	CC F	Apprentissa ge	HASPARREN OLORON- STE-MARIE	Réaliser des travaux d'aménagem ent et d'entretien de sites accueillant du public	
	BP	Aménagements Paysagers	UC	Apprentissa ge	HASPARREN OLORON- STE-MARIE	Réaliser l'installation et la maintenance d'équipemen ts paysagers ou autonomes et ou connectés	
	BP	Responsable d'Entreprise Agricole	UC	Apprentissa ge	HASPARREN	Cf carte UCARES en PJ	
	CS	Constructions Paysagères	UC	Apprentissa ge	ORTHEZ		
	CS	Production, Transformation et Commercialisation des Produits Fermiers	UC	Apprentissa ge	MONTARDON		
	CS	Travaux Mécanisés Génie Écologique	UC	Apprentissa ge	HASPARREN		
	BTS a	Analyses Biologiques, Biotechnologiques Agricoles et environnementale s	CC F	Apprentissa ge	HASPARREN	Cf liste en PJ	
	BTS a	Agronomie, Culture Durable	CC F	Apprentissa ge	MONTARDON	Cf liste en PJ	
	BTS a	Développement, Animation des projets Territoriaux	CC F	Apprentissa ge	MONTARDON	Cf liste en PJ	
	BTS a	BioQualim	CC F	Apprentissa ge	MONTARDON	Cf liste en PJ	
	BTS a	Métiers de l'Élevage	CC F	Apprentissa ge	HASPARREN	Cf liste en PJ	
	BTS a	Aménagements paysagers	CC F	Apprentissa ge	ORTHEZ	Cf liste en PJ	

	BTS a	Analyse Conduite et Stratégie de l'entreprise agricole	CC F semestrialisé	Apprentissage	HASPARREN	Cf liste en PJ
	2. Les demandes d'habilitations des nouvelles options qui seront dispensées au CFAA 64					
	CS	Arboriste Grimpeur	UC	Apprentissage	HASPARREN OLORON-STE-MARIE	
	CS	Conduite d'un élevage de production avicole	UC	Apprentissage	ORTHEZ	
	3. La demande d'habilitations du CAP Production et Service en Restaurations porté par l'Education Nationale en partenariat avec les PEP (Pupilles de l'Enseignement Public) sur le site de l'IME Castel de Navarre à Jurançon					
	CAP	Production et Service en Restauration	Epreuves Terminales	Apprentissage	JURANCON	

Le Président du Conseil d'Administration,

B. LAYRE

CFAA64-CFPPA64 -LISTE DES UCARES MIS EN ŒUVRE

BPREA

Réaliser les opérations de production arboricole

Réaliser les opérations de l'atelier plantes aromatiques, à parfum et médicinales

Réaliser les opérations de productions de l'atelier poules pondeuses

Réaliser les opérations de l'atelier viticole

Réaliser les opérations de production de miel et/ou de gelée royale de l'atelier apicole

Transformer la production de fruits ou de légumes

Transformer la production de viande

Auto-construire du petit matériel agricole

Réaliser des travaux d'élevage à l'aide d'un chien de troupeau

Valoriser les haies multifonctionnelles dans l'agrosystème

Réaliser les opérations de Transformation du lait

Réaliser les opérations de production de l'atelier porcin

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2026

n° du CA
1

n° de l'acte
11

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

OBJET : HABILITATION MIP Site de : CFAA64

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil de perfectionnement du C.F.A. A. 64 en date du 17 Octobre 2025,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 23 Février 2026, réuni en séance ordinaire le 24 Mars 2026, sous la présidence de B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve

La demande de création du MIP des CAPa pour la promotion 2025-2027 :

- Conduite d'un élevage de ruminants pour les CAPa MA (support grandes cultures)

Le Président du Conseil d'Administration,

B. LAYRE

Annexe 1 : Formulaire d'aide à la rédaction du MIP

Proposition de Module d'Initiative Professionnelle

ETABLISSEMENT : CFAA 64

ANNÉE SCOLAIRE	2025-2026	Diplôme	CAPa
		Spécialité	Métiers de l'agriculture
PROMOTION	2025-2027	Option : Grandes cultures	

Intitulé du MIP	Conduite d'un élevage de ruminants
OBJECTIF GÉNÉRAL	<i>Mettre en œuvre, à partir de consignes, des opérations relatives à la conduite d'une production animale en autonomie et dans le respect des fondements agro-écologiques</i>

HORAIRE GLOBAL ÉLÈVE	87 h	Dont horaire en entreprise (pour formations en rythme approprié, apprentissage, formation professionnelle continue) : 27h
-----------------------------	------	---

Répartition des horaires

COURS		TP/TD	
DISCIPLINE	HORAIRE	DISCIPLINE	HORAIRE
STP	40h	Visites dans des exploitations Rencontres avec des professionnels	20h
ESC			
Informatique			
TOTAUX	40h		20h

Annexe 1 : Formulaire d'aide à la rédaction du MIP

Proposition de Module d'Initiative Professionnelle

ETABLISSEMENT : CFAA 64

MIP	Intitulé	Conduite d'un élevage de ruminants
-----	----------	------------------------------------

Rapport d'opportunité

Le rapport devra répondre principalement à ces questions :

A quels enjeux répond le module ? Le MIP répond à une demande des exploitants agricoles de maîtriser la polyvalence dans les conduites de production. La majorité des exploitations agricoles du pays basque sont basées sur des systèmes de polyculture-élevage. Cela entraîne des besoins de connaissances des deux systèmes chez les ouvriers agricoles de ce territoire. Les notions d'agro-écologie prennent une place de plus en plus importante dans ces systèmes de production

Quelles opportunités ont été utilisées ? Quel complément est apporté par rapport à la formation ? Le CFA maîtrise la mise en œuvre de ces contenus depuis de nombreuses années grâce au support « Ruminants » déjà en place pour le CAP Métiers de l'Agriculture. Ce MIP permettra donc d'apporter un complément de formation aux apprenants du support Grandes Cultures.

Quelles relations avec le projet professionnel ? Quelle est la plus-value pour l'insertion professionnelle ? Ce MIP permettra aux futurs ouvriers agricoles formés d'être plus autonomes dans la conduite de productions et polyvalents. Il leur permettra donc d'accéder plus facilement à différentes offres d'emploi mais également de poursuites d'études.

Quels sont les partenariats mis en œuvre ? La collaboration du CFAA avec des organismes locaux tels que la Chambre d'Agriculture et EHLG permettra des interventions appropriées. Des études de cas et visites d'exploitations seront organisées parmi les multiples exploitations avec lesquelles des contrats d'apprentissage ont été signés dans le cadre du CAP support « Ruminants »

Annexe 1 : Formulaire d'aide à la rédaction du MIP

Proposition de Module d'Initiative Professionnelle

ETABLISSEMENT : CFAA 64

MIP	Intitulé	Conduite d'un élevage de ruminants
-----	----------	------------------------------------

Unité de formation : Intitulé du module

Discipline(s) et horaires attribués *Sciences et techniques des productions , biologie végétale, agronomie, ESC, 60 heures*

Capacité visée : CP

S'adapter à des enjeux professionnels locaux / s'adapter à des enjeux professionnels particuliers

Capacités intermédiaires visées :

CP7.1 – Composantes et le fonctionnement du processus de production

CP7.2 – Réaliser, à partir de consignes données, les opérations de conduite de l'élevage, en toute sécurité, en respectant le bien-être animal, dans une démarche de transition agroécologique

CP7.3. Participer à la conduite des cultures pour l'alimentation des animaux

Préciser le contenu de formation :

Partie 1: Composantes et le fonctionnement du processus de production

1.1 connaître structures de production animale

1.2 connaître la réglementation liée à la production animale

Partie 2 : Réaliser, à partir de consignes données, les opérations de conduite de l'élevage, en toute sécurité, en respectant le bien-être animal, dans une démarche de transition agroécologique

2.1- Manipuler et intervenir sur les animaux en respectant le bien-être animal et les consignes de sécurité

2.2- Participer à l'identification des animaux et à la tenue des enregistrements courants

2.3- Préparer et distribuer l'alimentation aux animaux

2.4- Repérer l'état de santé des animaux ou des lots

2.5- Participer au renouvellement et à l'élevage des jeunes

2.6- Participer, en production laitière, aux opérations de traite

2.7- Participer à l'entretien des bâtiments et installations d'élevage

Partie 3: Participer à la conduite des cultures pour l'alimentation des animaux

3.1- Participer à l'implantation des cultures pour l'alimentation des animaux

3.2- Observer l'état d'une prairie ou d'une culture associée à l'élevage

3.3- Participer à l'entretien et à la récolte des surfaces associées à l'élevage

3.4- Mettre en œuvre le pâturage

Annexe 1 : Formulaire d'aide à la rédaction du MIP

Proposition de Module d'Initiative Professionnelle

ETABLISSEMENT : CFAA 64

Critères d'évaluation :

Connaissance des structures de polyculture-élevage -

Mise en œuvre à partir de consignes les opérations de conduite de l'élevage en sécurité et en respectant le bien-être des animaux

Mise en œuvre à partir de consignes des activités de production de systèmes fourragers.

Permet d'identifier le niveau d'exigence attendu

Précisions relatives aux situations pédagogiques : cours, Travaux dirigés et travaux pratiques en centre de formation – Recueil d'activités de conduite d'élevage et/ou de production de cultures pour alimenter le troupeau en entreprise

Préciser les modalités mises en œuvre et les lieux : centre ou entreprise

MIP	Intitulé	Conduite d'un élevage de ruminants
-----	----------	------------------------------------

Plan de réalisation du module

Déroulement prévisionnel des enseignements correspondant au module, calendrier prévisionnel pour l'épreuve certificative

2025/2026 (année 1)	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER
	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN
2026/2027 (année 2)	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER
	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	

Informations complémentaires :

Annexe 1 : Formulaire d'aide à la rédaction du MIP

Proposition de Module d'Initiative Professionnelle

ETABLISSEMENT : CFAA 64

- Les visites d'exploitations serviront pour la compréhension de la conduite d'un élevage de ruminants
- L'intérêt économique et la main d'œuvre nécessaire seront également abordés.
- L'entreprise d'apprentissage ou de stage servira de support pour la pratique explicitée (rédaction de la 1^{ère} partie).

Modalité du CCF

Modalités de déroulement de l'épreuve (Oral, pratique, écrite)	Nature de l'évaluation orale, pratique, avec document, en situation professionnelle...
Pratique , pratique explicitée et oral	L'évaluation sera réalisé en 2 parties : <u>1ère partie : 10 min de présentation + 10 min de questions (objectifs 1 et 2)</u> A partir du lieu d'apprentissage, l'apprenti devra présenter l'activité d'élevage sous forme de fiche d'activité, ou de dépliant. Pour ceux, dont l'activité n'existe pas, un stage dans une entreprise sera effectuée pour la réalisation. Cette partie sera rendue une semaine avant l'oral et sera noté sur 20 points. <u>2ème partie : Pratique 1h30 + oral de 20 min</u> Mise en œuvre d'une opération de conduite d'élevage en sécurité et dans le respect du bien être animal. Cette partie sera évaluée sur 20 points.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2026

n° du CA
1

n° de l'acte
12

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

**OBJET : ENSEIGNEMENT D'INITIATIVE LOCALE (EIL) DE L'ETABLISSEMENT
POUR LES PROMOTIONS 2026-2028 Site de : CFAA64**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil de perfectionnement du C.F.A. A. 64 en date du 17 Octobre 2025,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 23 Février 2026, réuni en séance ordinaire le 24 Mars 2026, sous la présidence de B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve :

**Le Renouvellement des EIL (Enseignement à Initiative Locale) pour les
BTSa Anabiotec, Bioqualim, ACD, AP, ME et ACS'AGRI :**

- Développement des acteurs locaux par la caractérisation des produits alimentaires
- Oenotourisme
- Les bases de l'interprétation en biologie médicale et vétérinaire
- Gestion technico-économique d'un élevage allaitant en zone de montagne ou du piémont
- Cosmétologie : réglementation, formulation fabrication et contrôle
- Diversification et transition énergétique des exploitations agricoles
- Système alimentaire durable
- Les exploitations agricoles actrices dans la transition énergétique et climatique
- Découvertes et analyses des activités économiques de montagne.
- Infographie Paysagère
- Ecologie urbaine

- Boissons fermentées
- Gestion technico économique d'un élevage de volailles
- Ressources en eau

La création des EIL (Enseignement à Initiative Locale) pour les BTSa DATR

- Développement des acteurs locaux par la caractérisation des produits alimentaires
- Oenotourisme
- Les bases de l'interprétation en biologie médicale et vétérinaire
- Gestion technico-économique d'un élevage allaitant en zone de montagne ou du piémont
- Cosmétologie : réglementation, formulation fabrication et contrôle
- Diversification et transition énergétique des exploitations agricoles
- Système alimentaire durable
- Les exploitations agricoles actrices dans la transition énergétique et climatique
- Découvertes et analyses des activités économiques de montagne.
- Infographie Paysagère
- Ecologie urbaine
- Boissons fermentées
- Gestion technico économique d'un élevage de volailles
- Ressources en eau

Le Président du Conseil d'Administration,

B. LAYRE

LISTE EIL HABILITES POUR LE CFA64
à reconduire pour les promotions 2025-2027

BTSA concernés :

- **BIOQUALIM**
- **ACD**
- **Métiers de l'élevage**
- **DATR**
- **ACS'AGRI**
- **ANABIOTEC**
- **Aménagements Paysagers**

RQ/ Le CFA a choisi de proposer deux EIL à chaque apprenti en BTS , quelque soit la spécialité du BTS choisie, chaque EIL a une durée de 43,5 heures, un apprenti peut suivre 2 EIL de son choix parmi la liste suivante :

- Les bases de l'interprétation des analyses en biologie médicale et vétérinaire
- Développement des acteurs locaux par la caractérisation des produits alimentaires
- Cosmétologie : réglementation, formulation, fabrication et contrôle
- Découverte et analyse des activités économiques de montagne
- Diversification et transition énergétique des exploitations agricoles
- Écologie Urbaine
- Les exploitations agricoles actrices dans la transition énergétique et climatique
- Infographie paysagère
- Oenotourisme
- Systèmes alimentaires durables
- Gestion technico économique d'un élevage allaitant en zone de montagne ou de piémont
- Ressources en eau
- Les boissons fermentées : comment allier tradition et innovation ?
- Gestion technico économique d'un élevage de volailles
- Appropriation de la problématique liée au changement climatique sur un territoire étranger.
- Analyse réflexive de la mise en œuvre d'un projet d'adaptation au changement climatique sur un territoire étranger.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2026

n° du CA
1

n° de l'acte
13

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

**OBJET : Organisation pédagogique du voyage des CAPa MA Horticulture
2025/2026 Site de : CFPPA64**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil de centre du C.F.P.P.A. en date du 17 Octobre 2025

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 23 Février 2026, réuni en séance ordinaire le 24 Mars 2026, sous la présidence de B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Approuve l'organisation pédagogique du voyage des CAPa MA Horticulture de Montardon et Hasparren dans le Gers et le Lot et Garonne pour l'année scolaire 2025/2026 en juin 2026 pour 19 stagiaires

Leur réalisation dépendra de l'équilibre financier du voyage et des consignes au niveau sanitaire et sécurité.

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Le Président du Conseil d'Administration,

B. LAYRE

PROJET DE VOYAGE PEDAGOGIQUE

Visites d'entreprises de la filière horticole. Montardon et Hasparren – Juin 2026

En 2022, au démarrage de la formation de BPA TPH Horticulture sur Hasparren, les formateurs et les stagiaires ont eu pour souhait de monter un projet de vente de plants ornementaux et légumiers, sur un marché de saison, afin que les stagiaires se confrontent aux réalités du milieu professionnels et s'exercent depuis le semis, à l'entretien des plants, jusqu'à leur vente ainsi que le conseil de mise en culture. Ce fut une réussite ! Pédagogiquement, ce projet fut un support pour différents modules. C'est ce projet qui a inspiré le programme pédagogique et l'une des épreuves des CAPa Métiers de l'agriculture au sein du CFPPA 64.

Depuis, les 2 CAPa Métiers de l'agriculture – Horticulture réalisent des projets de valorisation de leurs productions permettant de contribuer à un voyage pédagogique en fin d'année, complétant parfaitement la formation.

Les voyages pédagogiques de 2024 et 2025 furent une réussite, tant via sa finalité qu'au travers les différents aspects de ce support pédagogique, tout au long de l'année.

Ce voyage est un complément pédagogique très riche, permettant aux stagiaires, futurs ouvriers agricoles, d'élargir le champ du secteur horticole, de voir et comprendre d'autres techniques de production (rares sur notre territoire) et, ainsi, compléter leur employabilité.

C'est pourquoi, nous organisons le voyage pédagogique 2026 dans le Gers et avec l'appui du réseau Bienvenue à la Ferme, afin de découvrir :

- ★ de la culture hors-sol (melon)
- ★ un verger conservatoire
- ★ une production de CBD et de safran
- ★ une production de fleurs coupées

Nous prévoyons de loger dans des Mobil Home du Camping des 3 Vallées à LECTOURE.

Il nous est indispensable de montrer l'ensemble des maillons de notre filière et ce voyage nous permet de clôturer notre enseignement.

Dès notre retour, nous pourrons faire le point sur les différents acteurs de notre filière et voir les articulations et liaisons entre tous ces maillons. Nos stagiaires sortiront donc avec une vision globale des emplois qui leur sont ouverts avec le diplôme CAPa Horticulture.

Nous souhaitons cette année réorganiser un voyage conjointement avec CAP Horticulture des 2 sites. Pour le moment 8 stagiaires de Montardon sont certains de participer au voyage. A Hasparren, l'une des stagiaires ne sait pas encore si elle pourra organiser sa vie de famille pour participer.

Donc nous présentons 2 budgets prévisionnels :

- 1 avec 16 stagiaires et 2 formateurs (2 véhicules)
- 1 avec 17 stagiaires et 3 formateurs (3 véhicules).

Marie CIERNIEWSKI
Claire FORTAGE

CFPPA des Pyrénées Atlantiques

Rue du lycée agricole – 64121 MONTARDON – www.agrocampus64.com



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine



PROGRAMME DES VISITES du 24 au 26 juin 2026

Feuille de route du voyage pédagogique des CAPa HOL HASPARREN et MONTARDON

Jour 1 : Thématique du jour : découverte des productions du secteur et approche des technologies numériques

8h départ du groupe d'HASPARREN pour LECTOURE
9H20 départ du groupe de MONTARDON pour LECTOURE

12h arrivée à LECTOURE: repas sur place

13H00-15H00: visite de la « **PANACÉE BIO** », producteur d'ail et transformation d'ail noir (LECTOURE)

15H30- 17H00 visite et travaux pratiques (récolte) à la ferme « **LES SAVEURS DU MOULIN** », producteur de melon (STE MERE)

Prise des logements au camping « **LE LAC DES 3 VALLÉES** » à LECTOURE

Jour 2 : Thématique du jour : patrimoine végétal de la Nouvelle Aquitaine et horticulture ornementale

9H-12H30 : visite du « **DOMAINE DE BAROLLE** » conservatoire arboricole (MONTESQUIEU) (47)

13h30-17h visite et travaux pratiques (cueillette) **SCEA « FLORA MAZÈRES »**(LECTOURE)

Jour 3 : Thématique du jour : valorisation des produits du terroir

9h 12H00 visite producteur « **EOS** » et transformation CBD, fruits à coque, aromatiques, miel (LARROQUE ST SERNIN)

13H00-15h visite « **SAFRANIÈRE DE LECTOURE** » (LECTOURE)

15H30 retour sur MONTARDON et HASPARREN des groupes

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2026

n° du CA
1

n° de l'acte
14

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Financement du voyage Formation CAPA MA
HORTICULTURE Site de : CFPPA 64..

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil de centre du C.F.P.P.A. en date du 17 Octobre 2025,

Vu la délibération n° 13 du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées Atlantiques, en date du 24 Mars 2026 approuvant l'organisation pédagogique du voyage des CAPa MA Horticulture, année scolaire 2025/2026

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 23 Février 2026, réuni en séance ordinaire le 24 Mars 2026, sous la présidence de B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

Approuve le financement du voyage du groupe de formation CAPA MA Horticulture d'Hasparren et de Montardon, présentées en annexe, pour l'année scolaire 2025/2026

Leur réalisation dépendra de l'équilibre financier lié à la participation du CFPPA et des consignes au niveau sanitaire et sécurité

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

La prise en charge financière des accompagnateurs est supportée sur le budget de l'établissement.

La prise en charge par stagiaire est de 13.50€.

Le Président du Conseil d'Administration,

B. LAYRE

BUDGET PREVISIONNEL

DEPENSES	participants	unité	coût unitaire	montant
TRANSPORT				990
REPAS				1640
HEBERGEMENT				
				800
VISITES				
conservatoire	21	1	9	189
<i>Paniers cadeaux pour visite gratuites (pdts de la Halle)</i>	5	1	20	100
TOTAL				3719

RECETTES				montant
Dons association				2000
Financement stagiaires				256,5
Financement CFPPA				1462,5

TOTAL	3719
--------------	-------------

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2026

n° du CA
1

n° de l'acte
15

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☒ **Action éducative**
☐ **Autre acte**
☐ **Budgétaire ou financier**

**OBJET : Renouvellement des formations du CFPPA pour l'année scolaire
2026/2027 - Site de CFPPA64**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Vu le conseil de centre du C.F.P.P.A. en date du 17 Octobre 2025,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 23 Février 2026, réuni en séance ordinaire le 24 Mars 2026, sous la présidence de B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve, au CFPPA des Pyrénées-Atlantiques, pour l'année scolaire 2026 /2027, le renouvellement des formations suivantes :

Intitulé de la Formation	Nive au	Dispositif de certification
Licence Professionnelle Valorisation des Agro-Ressources dans les parcours Valorisation des Produits du Terroir et Conseil et Stratégie en Agriculture et Agro-Ressources	6	CCF
BTSa Aménagements Paysagers	5	CCF
BTAa Métiers de l'élevage	5	CCF
BTSa BioQualim	5	CCF
BTSa Développement et Animation de Projets Territoriaux	5	CCF
BTSa Analyses Biologiques, Biotechnologiques, Agricoles et Environnementales	5	CCF
BTSa Agronomie, Culture Durable	5	CCF
BTSa Analyse, Conduite et Stratégie de l'Entreprise Agricole	5	CCF
BP Responsable d'Entreprise Agricole	4	UC
BP Aménagements Paysagers	4	UC
CS Arboriste Elagueur	4	UC
SIL Ovin lait et transformation fromagère	4	UC
Berger Vacher Transhumant	4	CCF
CS Travaux Mécanisés Génie Biologique	4	UC
CS Production, Transformation et Commercialisation des Produits Fermiers	4	UC

	CS Constructions Paysagères	4	UC	
	CS Elevage avicole	4	UC	
	CS Ovins lait	4	UC	
	CQP Agent viticole	3	CCF	
	CQP Agent d'élevage porcin	3	Validation de blocs de compétences	
	CAPa Opérateur en industrie agro-alimentaire	3	UC	
	CAPa Métiers de l'Agriculture	3	UC	
	CAPa Jardinier Paysagiste	3	UC	
	CAPa Services aux Personnes et Vente en Espace Rural	3	UC	
	SST Sauveteur secouriste du travail		Certifiant	
	Biosécurité Elevages		Certifiant	
	Certificats pour l'utilisation, la vente et le conseil de produits phytopharmaceutiques		Certifiant	
	Certibiocide		Certifiant	
	4C : certificat de compétence des conducteurs et convoyeurs		Certifiant	
	Préparation à la formation CAPa Opérateur en industrie agro-alimentaire		Non certifiant	
	Action Préparatoire au CAPa Métiers de l'Agriculture		Non certifiant	
	POEC Conducteur de machines en industrie agro-alimentaire		Non certifiant	
	Hygiène Sécurité des aliments		Non certifiant	
	Hygiène Restauration collective		Qualifiant	
	Comptabilité gestion de l'entreprise agricole		Non certifiant	
	Entretien du matériel pour les espaces verts		Non certifiant	
	Stages 21 h de préparation à l'installation agricole		Non certifiant	
	Validation des acquis de l'expérience		Non certifiant	
	Préparation à l'installation agricole		Non certifiant	
	Sécurisation à l'installation agricole		Non certifiant	
	Prévention des risques professionnels du jardinier		Non certifiant	
	Animer une équipe de chantier paysager		Certifiant	
	Adaptation de l'aménagement et entretien des espaces verts face aux changements climatiques		Non certifiant	

Le Président du Conseil d'Administration,

B. LAYRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées - Atlantiques

Délibération N°

Année
2026

n° du CA
1

n° de l'acte
16

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

OBJET : Gratification Licence VPT - Site de : Halle technologique

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le code de l'éducation, article L124-6,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 23 Février 2026, réuni en séance ordinaire le 24 Mars 2026, sous la présidence de B. LAYRE, président.

<u>Début de séance</u>	
CA installé : 30	
Quorum : 16	
Présents :	Approuve l'accueil de stagiaires sur la halle technologique et les exploitations agricoles de l'Agrocampus 64.
Absents ou Excusés :	Les stagiaires accueillis pourront percevoir une gratification conformément à la réglementation en vigueur, au moment du recrutement (15% du plafond de la sécurité sociale).
	Non soumis à cotisation.
<u>Vote de la délibération</u>	
Votants :	
Pour :	
Contre :	

Le Président du Conseil d'Administration,

B. LAYRE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2026

n° du CA
1

n° de l'acte
17

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☒ Autre acte
☐ Budgétaire ou financier

**OBJET : Adhésion au groupement de service commande publique de la zone
Pyrénées-Atlantiques/Landes pour l'exercice 2026 - Site de : EPLEFPA des
Pyrénées-Atlantiques**

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 23 février 2026, réuni en séance ordinaire le 24 mars 2026, sous la présidence de B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

Absents
ou Excusés :

Autorise l'adhésion de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques aux différents groupes de commandes proposé par l'ACENA pour l'exercice 2026.

Pièce-jointe : convention d'adhésion au groupement de service.

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Le Président du Conseil d'Administration,

B. LAYRE

CONVENTION D'ADHÉSION AU GROUPEMENT DE SERVICE COMMANDE PUBLIQUE ZONE PYRÉNÉES ATLANTIQUES/LANDES - MARCHÉS EXÉCUTOIRES AU 01/01/26

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Vu le code de la commande publique du 1^{er} avril 2019 et notamment les articles L2113-6 et L2113-7 relatifs aux groupements de commandes.

Titre 1 - le Groupement de service

Article 1 : Il est institué un Groupement de Service ayant pour objet la gestion et l'organisation des groupements de commandes de la zone Pyrénées Atlantiques-Landes. Le montant de l'adhésion au groupement de service pour chaque adhérent est forfaitaire et fixé à 300€. Le Groupement de Service est géré dans le cadre du service spécial Groupement de service commande publique (GSCP) du budget de l'établissement support.

Article 2 : Ce groupement de Service est ouvert aux Établissements Publics Locaux d'Enseignement ainsi que toute structure publique soumise au code de la commande publique, qui décide de souscrire aux clauses générales de la présente convention.

Article 3 : Le Groupement de Service est implanté au Lycée de Navarre de Saint Jean Pied de Port, désigné ci-après sous le terme d'établissement support, et représenté par son chef d'établissement.

Article 4 : La gestion du Groupement de Service est assurée par l'établissement support. Le chef d'établissement de l'établissement support est ordonnateur des recettes et des dépenses du Groupement de Service. Les factures et les notifications de crédit sont exclusivement libellées au nom de l'établissement support.

Les frais de publication, de fonctionnement et d'animation engagés dans le cadre de la procédure de passation et d'exécution des marchés seront remboursés aux établissements coordonnateurs sur présentation des factures.

Le groupement de service est adhérent à l'ACENA (association des coordonnateurs des EPLE de la Nouvelle Aquitaine) dont le siège social est situé au 390 chemin Laqueyre 64300 Orthez. Le groupement de service verse à cette association une cotisation annuelle calculée sur la base du nombre d'adhérents. Cette cotisation permet au groupement de service de bénéficier gratuitement de l'ensemble des services et des outils développés par l'ACENA.

Article 5 : L'adhésion au groupement de service permet de fait à chaque adhérent de bénéficier des outils développés par l'ACENA

Titre 2 - les Groupements de commandes

Article 6 : Des groupements de commandes alimentaires ou techniques sont créés au sein du groupement de service. Ils sont obligatoirement coordonnés par un adhérent du groupement de service qui devient support coordonnateur. En fonction des besoins et du périmètre géographique choisi, ces groupements de commande peuvent s'adresser soit à la totalité des adhérents soit à une partie des adhérents.

Chaque membre d'un groupement de commande est représenté selon les modalités définies par les articles L2113-7 du code de la commande publique et L1414-3 du code général des collectivités territoriales.

Article 7 : Chacun des membres du groupement de commande devra déterminer la nature et l'étendue des besoins à satisfaire et les communiquer au coordonnateur dans les délais impartis. Chaque établissement adhérent s'engage à commander à hauteur de ses besoins propres tels que déterminés dans son état des besoins. Pour les marchés annuels ou pluriannuels, l'établissement adhérent s'engage pour la durée totale du contrat.

Pour les nouveaux adhérents au groupement de service 2026 qui n'étaient pas adhérents au groupement 2025, ceux ci pourront être rattachés par voie d'avenant aux marchés pluriannuels qui sont déjà en cours d'exécution.

Le pouvoir adjudicateur de chaque établissement du groupement ou son représentant s'assure de la bonne exécution de ce marché pour ce qui le concerne et répond des contentieux contractuels concernant l'exécution de son marché. En outre, chaque adhérent tient informé le coordonnateur de la bonne exécution de son marché.

Article 8 : La personne dépositaire de l'autorité de la structure publique support ou son représentant préside la commission d'appel d'offres du groupement de commande. Elle conclut, signe et notifie le marché et les avenants éventuels au candidat retenu.

1) La commission technique

Article 9 : La commission technique est composée du coordonnateur du groupement de commande ou de son représentant et des membres désignés par chaque établissement adhérent au groupement de commande.

Elle est chargée de préparer l'ensemble des opérations de sélection du cocontractant. Elle propose à la Commission d'Appel d'Offres le choix du titulaire du marché.

2) La commission d'appels d'offres (CAO)

Article 10 : La commission d'Appel d'Offres du Groupement est constituée d'un représentant de la commission d'appel d'offres de chaque établissement adhérent au groupement. Chaque représentant est élu parmi les membres de l'assemblée délibérante de son établissement conformément à l'article L1414-3 du code général des collectivités territoriales. Pour chaque membre titulaire est prévu un suppléant.

La Commission d'Appel d'Offres se réunit en assemblée générale. Elle est présidée par le coordonnateur du groupement ou son représentant.

Elle est seule compétente pour effectuer le choix du titulaire du marché sur la base des propositions qui lui sont faites par la commission technique dans les conditions fixées par le code de la commande publique.

Chaque membre du Groupement dispose d'une voix à la CAO. Les décisions se prennent à la majorité absolue des membres. La CAO ne peut valablement délibérer que si le quorum est atteint. Celui-ci est fixé à la moitié plus un des membres ayant voix délibérative. A défaut, la CAO se réunit à nouveau dans un délai pouvant être réduit à une heure en cas d'urgence, et dans un délai maximum de 10 jours. Elle peut alors délibérer sans quorum, les décisions étant prises à la majorité absolue des membres présents.

Peuvent participer avec voix consultative et sur invitation aux réunions de la Commission d'Appel d'Offres :

- Les personnalités invitées par le président de la CAO en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation,
- Un représentant du conseil départemental des Pyrénées Atlantiques, un représentant du conseil départemental des Landes et un représentant de la Région Nouvelle Aquitaine,
- Le comptable public et un représentant du ministre chargé de la concurrence. Leurs observations sont consignées au procès-verbal.

3) Mutualisation

Article 11 : Lorsqu'une charge exceptionnelle s'impose au groupement, celle-ci est supportée par l'ensemble des membres du groupement. La facturation de cette charge est assurée par le groupement de service qui reversera les crédits à la structure support du groupement de commande concerné.

4) Durée de la convention

Article 12 : La présente convention est applicable à compter de sa signature et ce jusqu'au 31 décembre 2026. Elle couvre les opérations de sourcing, recensement des besoins, élaboration et passation des marchés organisées sur l'exercice 2025 ainsi que le suivi de leur bonne exécution réalisé sur l'exercice 2026 et pour certains marchés bisannuels sur 2027. L'appel à cotisation aura lieu au cours du mois de juin 2025.

..... le,

Pour l'établissement support
du groupement de service commandes publiques
zone Pyrénées Atlantique / sud Landes

Le Chef d'établissement,
Le Provisoire



Pour l'adhérent,

Le Chef d'établissement/ Le
maire

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2026

n° du CA
1

n° de l'acte
18

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☐ Autre acte
☒ Budgétaire ou financier

OBJET : Compte financier de l'exercice 2025 - Site de : EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 23 février 2026, réuni en séance ordinaire le 24 mars 2026, sous la présidence de B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Arrête le compte financier de l'exercice 2025 aux montants suivants :

Section de fonctionnement :

- Produits : **10 931 693,13 €**
- Charges : **11 070 225,43 €**

→ Résultats de la section de fonctionnement : - **138 532,30 €**

→ Capacité d'autofinancement : **56 174,45 €**

Section des opérations en capital :

- Recettes : **337 561,94 €**
- Dépenses : **781 093,70 €**

→ Variation du fonds de roulement : - **443 531,76 €**

Montant du fonds de roulement net à l'issue de l'exercice 2025 : 3 508 770,88 €, soit l'équivalent de 124 jours de fonctionnement.

Pièces-jointes : Compte financier et ses annexes (édition issue de Cocwinelle)

Le Président du Conseil d'Administration,

B. LAYRE

DEPENSES		RECETTES	
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	11 070 225,43	10 931 693,13	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT
	0,00	138 532,30	Déficit de Fonctionnement
TOTAUX EGAUX (Section Fonctionnement)	11 070 225,43	11 070 225,43	TOTAUX EGAUX (Section Fonctionnement)
DEPENSES EN CAPITAL	0,00	56 174,45	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
	0,00	4 480,83	COMPTE 756
	781 093,70	276 906,66	RECETTES EN CAPITAL
Sous-Total Dépenses	781 093,70	337 561,94	Sous-Total Recettes
	0,00	443 531,76	Diminution du Fonds de Roulement
TOTAUX EGAUX (Section Capital)	781 093,70	781 093,70	TOTAUX EGAUX (Section Capital)
TOTAL BRUT	11 851 319,13	11 851 319,13	
Virements Internes entre Sections	303 125,88	303 125,88	
TOTAL NET	11 548 193,25	11 548 193,25	

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT
(Information : la clôture des comptes est effectuée)

CALCUL DE LA CAF SELON LA METHODE SOUSTRACTIVE

RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (Perte)	-138 532,30
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	411 137,97
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-218 233,59
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	6 283,20
Produits de cession d'éléments d'actifs	-4 480,83
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	56 174,45

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES
(Information : la clôture des comptes est effectuée)

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

Compte	DEPENSES						MONTANTS DES CREDITS				
	ORDRES DE DEPENSE		REVERSEMENTS		EXTOURNE	Montant NET des dépenses NET TOTAL <i>(Brut - Extourne)</i>	Dont dép. sur crédits d'extourne	OUVERTS Budget + DM	REGULARISAT°	NON EMPLOYES	CREDITS EXTOURNES NON EMPLOYES
	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne							
Section OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT											
6011	25 107,59	0,00	0,00	0,00	0,00	25 107,59	0,00	26 150,00	0,00	1 042,41	0,00
6012	25 483,37	0,00	148,99	0,00	0,00	25 334,38	0,00	26 250,00	0,00	915,62	0,00
6013	7 350,99	0,00	147,79	0,00	0,00	7 203,20	0,00	7 550,00	0,00	346,80	0,00
6014	250 900,62	3 110,00	7,56	0,00	3 110,00	247 783,06	3 110,00	248 000,00	0,00	216,94	0,00
6015	28 429,21	0,00	0,00	0,00	0,00	28 429,21	0,00	27 200,00	1 229,21	0,00	0,00
6016	7 403,48	0,00	0,00	0,00	0,00	7 403,48	0,00	7 000,00	403,48	0,00	0,00
6017	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
6021	12 830,97	0,00	0,00	0,00	0,00	12 830,97	0,00	17 200,00	0,00	4 369,03	0,00
6022	40 838,84	0,00	0,00	0,00	0,00	40 838,84	0,00	44 200,00	0,00	3 361,16	0,00
6023	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
6024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
6025	3 609,48	0,00	0,00	0,00	0,00	3 609,48	0,00	4 000,00	0,00	390,52	0,00
60281	550 572,30	0,00	155,00	0,00	910,00	549 507,30	0,00	545 084,00	5 333,30	0,00	910,00
60288	36 606,28	0,00	0,00	0,00	0,00	36 606,28	0,00	37 500,00	0,00	893,72	0,00
60311	3 595,60	0,00	0,00	0,00	0,00	3 595,60	0,00	0,00	3 595,60	0,00	0,00
60312	253,08	0,00	0,00	0,00	0,00	253,08	0,00	0,00	253,08	0,00	0,00
60313	2 611,31	0,00	0,00	0,00	0,00	2 611,31	0,00	0,00	2 611,31	0,00	0,00
60314	41 031,55	0,00	0,00	0,00	0,00	41 031,55	0,00	0,00	41 031,55	0,00	0,00
60315	11 994,63	0,00	0,00	0,00	0,00	11 994,63	0,00	0,00	11 994,63	0,00	0,00
60317	99,50	0,00	0,00	0,00	0,00	99,50	0,00	0,00	99,50	0,00	0,00
60321	2 207,16	0,00	0,00	0,00	0,00	2 207,16	0,00	0,00	2 207,16	0,00	0,00
60322	15 407,22	0,00	0,00	0,00	0,00	15 407,22	0,00	0,00	15 407,22	0,00	0,00
60325	5 987,10	0,00	0,00	0,00	0,00	5 987,10	0,00	0,00	5 987,10	0,00	0,00
603281	23 007,43	0,00	0,00	0,00	0,00	23 007,43	0,00	0,00	23 007,43	0,00	0,00
603288	11 830,77	0,00	0,00	0,00	0,00	11 830,77	0,00	0,00	11 830,77	0,00	0,00
6037	2 128,33	0,00	0,00	0,00	0,00	2 128,33	0,00	0,00	2 128,33	0,00	0,00
604	43 375,12	0,00	0,00	0,00	0,00	43 375,12	0,00	45 000,00	0,00	1 624,88	0,00
6061	60 623,60	0,00	0,00	0,00	0,00	60 623,60	0,00	64 945,00	0,00	4 321,40	0,00
6062	222 541,98	9 682,51	0,00	0,00	11 000,00	211 541,98	9 682,51	339 075,00	0,00	126 215,53	1 317,49
6063	199 072,80	0,00	0,00	0,00	0,00	199 072,80	0,00	232 534,00	0,00	33 461,20	0,00
6064	38 036,05	0,00	268,72	0,00	0,00	37 767,33	0,00	42 750,00	0,00	4 982,67	0,00
6065	6 599,07	0,00	0,00	0,00	0,00	6 599,07	0,00	3 650,00	2 949,07	0,00	0,00

Compte	DEPENSES					MONTANTS DES CREDITS					
	ORDRES DE DEPENSE		REVERSEMENTS		EXTOURNE	MONTANT NET des dépenses NET TOTAL <i>(Brut - Extourne)</i>	Dont dép. sur crédits d'extourne	OUVERTS Budget + DM	REGULARISAT°	NON EMPLOYES	CREDITS EXTOURNES NON EMPLOYES
	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne							
	Section OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT										
6066	78 475,68	0,00	0,00	0,00	0,00	78 475,68	0,00	89 250,00	0,00	10 774,32	0,00
6067	118 149,87	0,00	209,70	0,00	0,00	117 940,17	0,00	130 000,00	0,00	12 059,83	0,00
6068	248 148,69	8 082,94	108,00	0,00	8 082,94	239 957,75	8 082,94	284 530,00	0,00	44 572,25	0,00
607	13 208,84	0,00	0,00	0,00	0,00	13 208,84	0,00	12 000,00	1 208,84	0,00	0,00
60	2 137 518,51	20 875,45	1 045,76	0,00	23 102,94	2 113 369,81	20 875,45	2 234 018,00	131 277,58	249 698,28	2 227,49
611	663 023,37	4 804,85	29 019,32	0,00	4 804,85	629 199,20	4 804,85	621 447,00	7 752,20	0,00	0,00
6122	33 533,16	0,00	0,00	0,00	0,00	33 533,16	0,00	36 450,00	0,00	2 916,84	0,00
6131	13 891,23	793,10	0,00	0,00	793,10	13 098,13	793,10	14 600,00	0,00	1 501,87	0,00
6132	48 073,49	0,00	0,00	0,00	0,00	48 073,49	0,00	56 500,00	0,00	8 426,51	0,00
6138	33 126,24	0,00	0,00	0,00	0,00	33 126,24	0,00	31 750,00	1 376,24	0,00	0,00
6152	177 078,94	0,00	3 582,58	0,00	0,00	173 496,36	0,00	158 160,00	15 336,36	0,00	0,00
6155	123 775,96	768,00	0,00	0,00	768,00	123 007,96	768,00	139 500,00	0,00	16 492,04	0,00
616	87 084,09	0,00	9 543,71	0,00	0,00	77 540,38	0,00	81 997,00	0,00	4 456,62	0,00
6181	215,00	0,00	0,00	0,00	0,00	215,00	0,00	1 150,00	0,00	935,00	0,00
6183	24 637,48	0,00	0,00	0,00	0,00	24 637,48	0,00	28 210,00	0,00	3 572,52	0,00
6188	7 204,09	0,00	0,00	0,00	0,00	7 204,09	0,00	8 200,00	0,00	995,91	0,00
61	1 211 643,05	6 365,95	42 145,61	0,00	6 365,95	1 163 131,49	6 365,95	1 177 964,00	24 464,80	39 297,31	0,00
6211	33 215,95	0,00	0,00	0,00	0,00	33 215,95	0,00	30 380,00	2 835,95	0,00	0,00
6222	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10,00	0,00	10,00	0,00
6225	4 593,38	0,00	0,00	0,00	0,00	4 593,38	0,00	5 200,00	0,00	606,62	0,00
6226	399 974,96	0,00	0,00	0,00	2 304,00	397 670,96	0,00	376 100,00	23 874,96	0,00	2 304,00
6227	771,85	0,00	0,00	0,00	0,00	771,85	0,00	2 950,00	0,00	2 178,15	0,00
6228	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550,00	0,00	550,00	0,00
6231	5 600,30	0,00	0,00	0,00	0,00	5 600,30	0,00	8 500,00	0,00	2 899,70	0,00
6233	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	150,00	0,00
6236	719,76	0,00	0,00	0,00	0,00	719,76	0,00	3 550,00	0,00	2 830,24	0,00
6241	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110,00	0,00	110,00	0,00
6243	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	160,00	0,00	160,00	0,00
6245	380 880,84	0,00	3 381,88	0,00	0,00						

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

Compte	DEPENSES					MONTANTS DES CREDITS					
	ORDRES DE DEPENSE		REVERSEMENTS		EXTOURNE	Montant NET des dépenses NET TOTAL <i>(Brut - Extourne)</i>	Dont dép. sur crédits d'extourne	OUVERTS Budget + DM	REGULARISAT°	NON EMPLOYES	CREDITS EXTOURNES NON EMPLOYES
	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne							
	Section OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT										
6257	9 844,62	0,00	0,00	0,00	0,00	9 844,62	0,00	14 400,00	0,00	4 555,38	0,00
6261	38 329,85	0,00	27,31	0,00	0,00	38 302,54	0,00	35 312,00	2 990,54	0,00	0,00
6262	20 068,48	118,80	0,00	0,00	118,80	19 949,68	118,80	24 800,00	0,00	4 850,32	0,00
627	147,23	0,00	0,00	0,00	0,00	147,23	0,00	870,00	0,00	722,77	0,00
6281	9 068,89	7,29	148,00	0,00	7,29	8 913,60	7,29	8 400,00	513,60	0,00	0,00
6288	35 832,65	0,00	504,00	0,00	0,00	35 328,65	0,00	49 900,00	0,00	14 571,35	0,00
62	1 104 210,54	126,09	4 141,16	0,00	2 430,09	1 097 639,29	126,09	1 145 492,00	30 215,05	75 763,76	2 304,00
6311	129 216,00	0,00	135,00	0,00	0,00	129 081,00	0,00	136 200,00	0,00	7 119,00	0,00
634	3 462,27	1,75	0,00	0,00	1,75	3 460,52	1,75	4 800,00	0,00	1 339,48	0,00
6351	1 962,40	0,00	0,00	0,00	0,00	1 962,40	0,00	1 615,00	347,40	0,00	0,00
6356	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00
6358	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00
637	397,72	0,00	0,00	0,00	0,00	397,72	0,00	1 465,00	0,00	1 067,28	0,00
63	135 038,39	1,75	135,00	0,00	1,75	134 901,64	1,75	144 280,00	347,40	9 725,76	0,00
64111	132 321,09	0,00	31,44	0,00	0,00	132 289,65	0,00	132 000,00	289,65	0,00	0,00
64112	241 905,47	0,00	6 447,51	0,00	0,00	235 457,96	0,00	241 122,00	0,00	5 664,04	0,00
64113	403 178,63	0,00	1 933,62	0,00	0,00	401 245,01	0,00	413 600,00	0,00	12 354,99	0,00
64114	2 056 408,23	0,00	4 660,91	0,00	0,00	2 051 747,32	0,00	2 070 226,00	0,00	18 478,68	0,00
6415	208,80	0,00	0,00	0,00	0,00	208,80	0,00	1 000,00	0,00	791,20	0,00
6416	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 780,00	0,00	2 780,00	0,00
6417	126,10	0,00	0,00	0,00	0,00	126,10	0,00	350,00	0,00	223,90	0,00
643	59 069,85	0,00	1 724,77	0,00	0,00	57 345,08	0,00	57 100,00	245,08	0,00	0,00
6445	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	300,00	0,00
6446	556 393,91	0,00	416,40	0,00	0,00	555 977,51	0,00	578 500,00	0,00	22 522,49	0,00
6451	93 933,87	0,00	0,00	0,00	0,00	93 933,87	0,00	100 030,00	0,00	6 096,13	0,00
6453	5 567,46	0,00	0,00	0,00	0,00	5 567,46	0,00	11 000,00	0,00	5 432,54	0,00
6458	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
6461	1 008 711,10	0,00	8 533,90	0,00	0,00	1 000 177,20	0,00	1 027 610,00	0,00	27 432,80	0,00
6462	24 944,23	0,00	0,00	0,00	0,00	24 944,23	0,00	28 440,00	0,00	3 495,77	0,00
6463	119 505,12	0,00	133,77	0,00	0,00	119 371,35	0,00	125 610,00	0,00	6 238,65	0,00
6464	22 880,80	0,00	0,00	0,00	0,00	22 880,80	0,00	26 000,00	0,00	3 119,20	0,00
6481	4 003,45	0,00	0,00	0,00	0,00	4 003,45	0,00	5 110,00	0,00	1 106,55	0,00

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES
(Information : la clôture des comptes est effectuée)

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

Compte	DEPENSES						MONTANTS DES CREDITS			
	ORDRES DE DEPENSE		REVERSEMENTS		EXTOURNE	Montant NET des dépenses	OUVERTS	REGULARISAT°	NON	CREDITS
	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne		NET TOTAL (Brut - Extourne)	Budget + DM		EMPLOYES	EXTOURNES NON EMPLOYES
Section OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT										
6483	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00
64	4 729 158,11	0,00	23 882,32	0,00	0,00	4 705 275,79	4 820 928,00	534,73	116 186,94	0,00
651	62 841,20	0,00	0,00	0,00	0,00	62 841,20	67 473,00	0,00	4 631,80	0,00
6533	121 585,20	14 069,78	0,00	0,00	14 069,78	107 515,42	112 000,00	0,00	4 484,58	0,00
656	6 283,20	0,00	0,00	0,00	0,00	6 283,20	8 690,00	0,00	2 406,80	0,00
6574	157 636,27	0,00	989,01	0,00	0,00	156 647,26	208 400,00	0,00	51 752,74	0,00
6577	4 162,07	0,00	0,00	0,00	0,00	4 162,07	5 800,00	0,00	1 637,93	0,00
6578	98 616,20	8 946,60	2 209,60	0,00	8 946,60	87 460,00	89 000,00	0,00	1 540,00	0,00
6583	136 848,90	0,00	0,00	0,00	0,00	136 848,90	141 527,00	0,00	4 678,10	0,00
6588	296 466,75	0,00	0,00	0,00	0,00	296 466,75	411 400,00	0,00	114 933,25	0,00
65	884 439,79	23 016,38	3 198,61	0,00	23 016,38	858 224,80	1 044 290,00	0,00	186 065,20	0,00
6611	8 428,33	0,00	0,00	0,00	0,00	8 428,33	12 000,00	0,00	3 571,67	0,00
6688	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00
66	8 428,33	0,00	0,00	0,00	0,00	8 428,33	12 100,00	0,00	3 671,67	0,00
6811	200 006,09	0,00	1 134,01	0,00	0,00	198 872,08	208 221,00	0,00	9 348,92	0,00
6813	212 265,89	0,00	0,00	0,00	0,00	212 265,89	215 200,00	0,00	2 934,11	0,00
68	412 271,98	0,00	1 134,01	0,00	0,00	411 137,97	423 421,00	0,00	12 283,03	0,00
7096	49 626,56	0,00	62,56	0,00	0,00	49 564,00	28 500,00	21 064,00	0,00	0,00
70	49 626,56	0,00	62,56	0,00	0,00	49 564,00	28 500,00	21 064,00	0,00	0,00
7131	380 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00	380 380,00	0,00	380 380,00	0,00	0,00
7132	47 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 880,00	0,00	47 880,00	0,00	0,00
7134	8 244,65	0,00	0,00	0,00	0,00	8 244,65	0,00	8 244,65	0,00	0,00
7137	92 047,66	0,00	0,00	0,00	0,00	92 047,66	0,00	92 047,66	0,00	0,00
71	528 552,31	0,00	0,00	0,00	0,00	528 552,31	0,00	528 552,31	0,00	0,00
TOTAL	11 200 887,57	50 385,62	75 745,03	0,00	54 917,11	11 070 225,43	11 030 993,00	736 455,87	692 691,95	4 531,49
Section OPERATIONS EN CAPITAL										
13412	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00
164	26 308,38	0,00	0,00	0,00	0,00	26 308,38	26 500,00	0,00	191,62	0,00
1655	3 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 020,00	14 100,00	0,00	11 080,00	0,00

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES

(Information : la clôture des comptes est effectuée)

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

Compte	DEPENSES					MONTANTS DES CREDITS					
	ORDRES DE DEPENSE		REVERSEMENTS		EXTOURNE	Montant NET des dépenses NET TOTAL <i>(Brut - Extourne)</i>	Dont dép. sur crédits d'extourne	OUVERTS Budget + DM	REGULARISAT°	NON EMPLOYES	CREDITS EXTOURNES NON EMPLOYES
	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne							
Section OPERATIONS EN CAPITAL											
16	29 328,38	0,00	0,00	0,00	0,00	29 328,38	0,00	40 600,00	0,00	11 271,62	0,00
203	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 550,00	0,00	2 550,00	0,00
2053	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 900,00	0,00	8 900,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 450,00	0,00	11 450,00	0,00
21216	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
21217	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00
21218	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
21316	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
21317	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
21318	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
21351	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00	0,00
21356	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
21357	83 337,77	2 800,00	0,00	0,00	4 000,00	79 337,77	2 800,00	138 050,00	0,00	57 512,23	1 200,00
21358	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
21546	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 050,00	0,00	30 050,00	0,00
21547	211 391,55	58 023,28	0,00	0,00	62 453,28	148 938,27	58 023,28	237 500,00	0,00	84 131,73	4 430,00
21548	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
21587	17 603,79	0,00	0,00	0,00	0,00	17 603,79	0,00	19 000,00	0,00	1 396,21	0,00
21827	86 911,30	0,00	0,00	0,00	0,00	86 911,30	0,00	139 000,00	0,00	52 088,70	0,00
21837	85 053,68	0,00	0,00	0,00	0,00	85 053,68	0,00	117 550,00	0,00	32 496,32	0,00
21847	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00	0,00	17 000,00	0,00
2188	1 568,09	0,00	0,00	0,00	0,00	1 568,09	0,00	109 000,00	0,00	107 431,91	0,00
21	485 866,18	60 823,28	0,00	0,00	66 453,28	419 412,90	60 823,28	823 050,00	0,00	398 007,10	5 630,00
2313	329 345,42	0,00	0,00	0,00	0,00	329 345,42	0,00	617 950,00	0,00	288 604,58	0,00
2346	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	329 345,42	0,00	0,00	0,00	0,00	329 345,42	0,00	617 950,00	0,00	288 604,58	0,00
261	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00	0,00
2621	3 007,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 007,00	0,00	3 020,00	0,00	13,00	0,00
266	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00	0,00	150,00	0,00
2672	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	310,00	0,00	310,00	0,00
2678	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES
(Information : la clôture des comptes est effectuée)

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES

Compte	DEPENSES				MONTANTS DES CREDITS					
	ORDRES DE DEPENSE		REVERSEMENTS		EXTOURNE	Montant NET des dépenses	OUVERTS	REGULARISAT°	NON	CREDITS
	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont dép. sur crédits d'extourne		NET TOTAL (Brut - Extourne)	Budget + DM		EMPLOYES	EXTOURNES NON EMPLOYES
Section OPERATIONS EN CAPITAL										
26	3 007,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 007,00	4 030,00	0,00	1 023,00	0,00
275	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00	0,00
TOTAL	847 546,98	60 823,28	0,00	0,00	66 453,28	781 093,70	1 502 680,00	0,00	715 956,30	5 630,00
DEVELOPPEMENT DES DEPENSES										
	12 048 434,55	111 208,90	75 745,03	0,00	121 370,39	11 851 319,13	12 533 673,00	736 455,87	1 408 648,25	10 161,49

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES
(Information : la clôture des comptes est effectuée)

DEVELOPPEMENT DES RECETTES

Compte	RECETTES								SITUATION PAR RAPPORT AUX PREVISIONS			
	ORDRES DE RECETTE		REDUCTIONS		EXTOURNE	Montant NET des Recettes NET TOTAL (Brut - Extourne)	Dont Rec. sur crédits d'extourne	PREVISIONS	PLUS-VALUES	MOINS-VALUES	PREVISIONS EXTOURNEES NON EMPLOYES	
	Montant BRUT	Dont Rec. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont Rec. sur crédits d'extourne								
Section	OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT											
60311	4 186,20	0,00	0,00	0,00	0,00	4 186,20	0,00	0,00	4 186,20	0,00	0,00	
60312	354,39	0,00	0,00	0,00	0,00	354,39	0,00	0,00	354,39	0,00	0,00	
60313	2 325,26	0,00	0,00	0,00	0,00	2 325,26	0,00	0,00	2 325,26	0,00	0,00	
60314	21 474,97	0,00	0,00	0,00	0,00	21 474,97	0,00	0,00	21 474,97	0,00	0,00	
60315	7 603,58	0,00	0,00	0,00	0,00	7 603,58	0,00	0,00	7 603,58	0,00	0,00	
60317	568,00	0,00	0,00	0,00	0,00	568,00	0,00	0,00	568,00	0,00	0,00	
60321	873,42	0,00	0,00	0,00	0,00	873,42	0,00	0,00	873,42	0,00	0,00	
60322	15 003,04	0,00	0,00	0,00	0,00	15 003,04	0,00	0,00	15 003,04	0,00	0,00	
60325	4 055,64	0,00	0,00	0,00	0,00	4 055,64	0,00	0,00	4 055,64	0,00	0,00	
603281	40 696,75	0,00	0,00	0,00	0,00	40 696,75	0,00	0,00	40 696,75	0,00	0,00	
603288	10 957,21	0,00	0,00	0,00	0,00	10 957,21	0,00	0,00	10 957,21	0,00	0,00	
6037	1 413,70	0,00	0,00	0,00	0,00	1 413,70	0,00	0,00	1 413,70	0,00	0,00	
60	109 512,16	0,00	0,00	0,00	0,00	109 512,16	0,00	0,00	109 512,16	0,00	0,00	
6464	431,73	0,00	0,00	0,00	0,00	431,73	0,00	0,00	431,73	0,00	0,00	
64	431,73	0,00	0,00	0,00	0,00	431,73	0,00	0,00	431,73	0,00	0,00	
7011	140 477,58	0,00	0,00	0,00	0,00	140 477,58	0,00	119 435,00	21 042,58	0,00	0,00	
7021	18 919,21	0,00	0,00	0,00	0,00	18 919,21	0,00	40 000,00	0,00	21 080,79	0,00	
7022	316 650,57	0,00	0,00	0,00	0,00	316 650,57	0,00	327 120,00	0,00	10 469,43	0,00	
7023	115 497,60	0,00	0,00	0,00	0,00	115 497,60	0,00	161 950,00	0,00	46 452,40	0,00	
703	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	100,00	0,00	
704	302 542,63	2 088,22	0,00	0,00	2 088,22	300 454,41	2 088,22	328 400,00	0,00	27 945,59	0,00	
7061	943 090,27	0,00	12 520,46	0,00	0,00	930 569,81	0,00	913 500,00	17 069,81	0,00	0,00	
7063	3 770,40	0,00	600,00	0,00	0,00	3 170,40	0,00	5 020,00	0,00	1 849,60	0,00	
7064	26 568,94	0,00	0,00	0,00	0,00	26 568,94	0,00	23 523,00	3 045,94	0,00	0,00	
70651	2 234 478,09	223 833,46	5 717,00	0,00	224 446,34	2 004 314,75	223 833,46	4 920 237,00	0,00	2 915 309,37	612,88	
70652	13 507,50	0,00	0,00	0,00	0,00	13 507,50	0,00	10 000,00	3 507,50	0,00	0,00	
70653	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00	0,00	
70658	2 849 397,65	0,00	15 950,10	0,00	0,00	2 833 447,55	0,00	1 000,00	2 832 447,55	0,00	0,00	
7066	12 858,50	0,00	0,00	0,00	0,00	12 858,50	0,00	28 160,00	0,00	15 301,50	0,00	
7068	161 548,37	17 182,90	764,97	0,00	17 182,90	143 600,50	17 182,90	152 000,00	0,00	8 399,50	0,00	
707	19 447,16	0,00	0,00	0,00	0,00	19 447,16	0,00	23 600,00	0,00	4 152,84	0,00	
70811	25 479,15	0,00	14,50	0,00	0,00	25 464,65	0,00	26 422,00	0,00	957,35	0,00	

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES
(Information : la clôture des comptes est effectuée)

DEVELOPPEMENT DES RECETTES

Compte	RECETTES							SITUATION PAR RAPPORT AUX PREVISIONS			
	ORDRES DE RECETTE		REDUCTIONS		EXTOURNE	Montant NET des Recettes NET TOTAL (Brut - Extourne)	Dont Rec. sur crédits d'extourne	PREVISIONS	PLUS-VALUES	MOINS-VALUES	PREVISIONS EXTOURNEES NON EMPLOYES
	Montant BRUT	Dont Rec. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont Rec. sur crédits d'extourne							
Section OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT											
7083	45 071,90	0,00	0,00	0,00	0,00	45 071,90	0,00	53 750,00	0,00	8 678,10	0,00
7084	7 683,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 683,00	0,00	7 500,00	183,00	0,00	0,00
7085	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
7088	107 918,08	13 900,00	0,00	0,00	13 900,00	94 018,08	13 900,00	194 000,00	0,00	99 981,92	0,00
70	7 344 906,60	257 004,58	35 567,03	0,00	257 617,46	7 051 722,11	257 004,58	7 340 767,00	2 877 296,38	3 165 728,39	612,88
7131	345 865,00	0,00	0,00	0,00	0,00	345 865,00	0,00	0,00	345 865,00	0,00	0,00
7132	52 845,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 845,00	0,00	0,00	52 845,00	0,00	0,00
7134	8 206,44	0,00	0,00	0,00	0,00	8 206,44	0,00	0,00	8 206,44	0,00	0,00
7137	109 203,22	0,00	0,00	0,00	0,00	109 203,22	0,00	0,00	109 203,22	0,00	0,00
71	516 119,66	0,00	0,00	0,00	0,00	516 119,66	0,00	0,00	516 119,66	0,00	0,00
74144	157 291,67	0,00	270,30	0,00	0,00	157 021,37	0,00	208 400,00	0,00	51 378,63	0,00
74147	4 710,99	0,00	0,00	0,00	0,00	4 710,99	0,00	5 800,00	0,00	1 089,01	0,00
74148	31 687,33	0,00	0,00	0,00	0,00	31 687,33	0,00	40 000,00	0,00	8 312,67	0,00
74161	774 042,56	0,00	0,00	0,00	0,00	774 042,56	0,00	776 285,00	0,00	2 242,44	0,00
7418	62 297,85	0,00	0,00	0,00	0,00	62 297,85	0,00	69 150,00	0,00	6 852,15	0,00
7422	511 356,00	0,00	0,00	0,00	0,00	511 356,00	0,00	522 936,00	0,00	11 580,00	0,00
7423	17 120,24	0,00	0,00	0,00	0,00	17 120,24	0,00	16 400,00	720,24	0,00	0,00
7424	1 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 920,00	0,00	3 500,00	0,00	1 580,00	0,00
74283	113 399,00	0,00	0,00	0,00	0,00	113 399,00	0,00	113 461,00	0,00	62,00	0,00
74288	422 579,06	83 350,24	0,00	0,00	83 491,70	339 087,36	83 350,24	381 000,00	0,00	41 771,18	141,46
7443	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	3 000,00	0,00	1 000,00	0,00
74451	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00	0,00	20 220,00	0,00	2 720,00	0,00
7446	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	50,00	0,00
7448	263,91	0,00	0,00	0,00	0,00	263,91	0,00	1 000,00	0,00	736,09	0,00
746	35 647,58	0,00	0,00	0,00	0,00	35 647,58	0,00	33 500,00	2 147,58	0,00	0,00
747	270 579,24	0,00	0,00	0,00	0,00	270 579,24	0,00	250 300,00	20 279,24	0,00	0,00
7482	100 442,74	0,00	0,00	0,00	0,00	100 442,74	0,00	142 000,00	0,00	41 557,26	0,00
74888	51 051,13	0,00	200,00	0,00	0,00	50 851,13	0,00	53 403,00	0,00	2 551,87	0,00
74	2 573 889,30	83 350,24	470,30	0,00	83 491,70	2 489 927,30	83 350,24	2 640 405,00	23 147,06	173 483,30	141,46
752	76 708,00	0,00	290,00	0,00	0,00	76 418,00	0,00	76 600,00	0,00	182,00	0,00
754	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12,00	0,00	30,00	0,00	18,00	0,00
756	4 480,83	0,00	0,00	0,00	0,00	4 480,83	0,00	7 260,00	0,00	2 779,17	0,00

DEVELOPPEMENT DES DEPENSES ET DES RECETTES
(Information : la clôture des comptes est effectuée)

DEVELOPPEMENT DES RECETTES

Compte	RECETTES				SITUATION PAR RAPPORT AUX PREVISIONS			
	ORDRES DE RECETTE		REDUCTIONS		EXTOURNE	Montant NET des Recettes		PREVISIONS EXTOURNEES NON EMPLOYES
	Montant BRUT	Dont Rec. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont Rec. sur crédits d'extourne		NET TOTAL (Brut - Extourne)	Dont Rec. sur crédits d'extourne	
Section OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT								
7581	2 033,84	0,00	0,00	0,00	0,00	2 033,84	0,00	1 975,16
7582	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
7583	1 444,88	0,00	0,00	0,00	0,00	1 444,88	0,00	2 355,12
7588	416 406,83	0,00	1 375,42	0,00	0,00	415 031,41	0,00	125 152,59
75	501 086,38	0,00	1 665,42	0,00	0,00	499 420,96	0,00	133 462,04
761	46 356,24	0,00	30,62	0,00	0,00	46 325,62	0,00	5 044,38
76	46 356,24	0,00	30,62	0,00	0,00	46 325,62	0,00	5 044,38
7813	212 265,89	0,00	308,00	0,00	0,00	211 957,89	0,00	3 392,11
786	6 275,70	0,00	0,00	0,00	0,00	6 275,70	0,00	224,30
78	218 541,59	0,00	308,00	0,00	0,00	218 233,59	0,00	3 616,41
TOTAL	11 310 843,66	340 354,82	38 041,37	0,00	341 109,16	10 931 693,13	340 354,82	3 481 334,52
Section OPERATIONS EN CAPITAL								
10413	5 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 250,00	0,00	2 200,00
10	5 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 250,00	0,00	2 200,00
13412	327 723,11	60 036,45	0,00	0,00	60 036,45	267 686,66	60 036,45	355 463,34
13415	5 880,00	0,00	0,00	0,00	5 880,00	0,00	0,00	5 880,00
13416	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
13418	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
13	333 603,11	60 036,45	0,00	0,00	65 916,45	267 686,66	60 036,45	355 663,34
1655	3 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 970,00	0,00	10 130,00
16	3 970,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 970,00	0,00	10 130,00
2672	1,50	0,00	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
26	1,50	0,00	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00
275	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
TOTAL	342 824,61	60 036,45	1,50	0,00	65 916,45	276 906,66	60 036,45	373 543,34

DEVELOPPEMENT DES RECETTES

Compte	RECETTES				SITUATION PAR RAPPORT AUX PREVISIONS			
	ORDRES DE RECETTE		REDUCTIONS		Montant NET des Recettes		PREVISIONS	PREVISIONS EXTOURNEES NON EMPLOYES
	Montant BRUT	Dont Rec. sur crédits d'extourne	Montant BRUT	Dont Rec. sur crédits d'extourne	NET TOTAL (Brut - Extourne)	Dont Rec. sur crédits d'extourne		
DEVELOPPEMENT DES RECETTES	11 653 668,27	400 391,27	38 042,87	0,00	11 208 599,79	400 391,27	11 537 725,00	6 634,34
					407 025,61		3 532 386,99	3 854 877,86

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2026

n° du CA
1

n° de l'acte
19

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☐ Autre acte
☒ Budgétaire ou financier

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2025 - Site de : EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 23 février 2026, réuni en séance ordinaire le 24 mars 2026, sous la présidence de B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

**Absents
ou Excusés :**

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve l'affectation des résultats de l'exercice 2025 comme suit :

Centres	Résultat de la section de fonctionnement	Affectation compte 10621 (réserves facultatives)
LEGTA de Pau-Montardon	- 73 538,48 €	- 73 538,48 €
LPA d'Oloron-Sainte-Marie	- 35 489,06 €	- 35 489,06 €
EA de Montardon	- 128 191,25 €	- 128 191,25 €
LPA d'Orthez	- 9 336,59 €	- 9 336,59 €
CFAA 64	+ 325 297,95 €	+ 325 297,95 €
CFPPA 64	- 126 283,04 €	- 126 283,04 €
EA d'Oloron-Sainte-Marie	- 63 056,25 €	- 63 056,25 €
EA d'Orthez	- 23 856,29 €	- 23 856,29 €
Atelier technologique	- 4 079,29 €	- 4 079,29 €

Le Président du Conseil d'Administration,

B. LAYRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

24 mars 2026

RAPPORT du DIRECTEUR

Ce Conseil d'Administration est essentiellement consacré à la présentation et à l'analyse des résultats de l'année écoulée. Les grandes lignes de cette analyse figurent dans le rapport de l'ordonnateur et celui de l'agent comptable. Le détail vous sera présenté en séance.

L'année 2025 a été marquée par un ralentissement des financements régionaux, tant en matière de formation que d'investissements. À cela s'est ajoutée une forte inertie politique dans l'élaboration et la validation du budget national. Ces deux facteurs ont entraîné un décalage de trésorerie, qui se traduit cette année par un résultat comptable négatif. Par ailleurs, des aléas climatiques et sanitaires ont également eu un impact défavorable sur les résultats économiques de certaines de nos structures.

Ce qu'il faut retenir donc de l'observation de l'année 2025 d'un point de vue budgétaire, malgré des facteurs exogènes défavorables, l'EPLFPA de PAU-MONTARDON limite ses pertes en fonctionnement à - 138 532,30 €.

L'analyse des chiffres du compte financier 2025 montre une forte disparité des résultats en fonction des centres.

Les exploitations de l'EPLFPA sont toutes déficitaires. Fortement impactées par les aléas climatiques et sanitaires, elles n'ont pas réussi à retrouver un équilibre financier. Néanmoins, les investissements réalisés sur les exploitations d'Orthez et d'Oloron devraient permettre à ces deux structures de présenter un bilan positif en 2026. En revanche, la persistance d'un déficit, année après année, sur l'exploitation de Montardon nous conduit à envisager une évolution vers une autre forme de production agricole. S'agissant de l'atelier agroalimentaire, devenu centre constitutif depuis le 1er janvier dernier, celui-ci consolide progressivement son modèle économique grâce à des partenariats avec les collectivités locales. Les prévisions pour l'année à venir laissent entrevoir une sortie de la zone de déficit observée en 2025.

Le CFPPA constate un recul fort de son résultat de fonctionnement. Ce centre présente un bilan négatif en fonctionnement de - 126 283 €. C'est le centre qui subit le plus fortement le décalage de trésorerie imposé par les financeurs. A cela il faut ajouter une augmentation de la masse salariale due aux mécanismes du déroulé de carrière des agents.

Le CFA, comme à son habitude présente un résultat positif de + 325 297 € malgré une augmentation des charges salariales dues, à l'instar du CFPPA, aux mécanismes du déroulé

de carrière des agents. Il est à noter que le montant de prise en charge des apprentis par les OPCO est en baisse pour certaines formations. Il est annoncé pour l'année prochaine à nouveau de futures baisses de prise en charge.

Les trois lycées constituent les centres les plus touchés. Ainsi, le LPA d'Orthez affiche un déficit de fonctionnement de -9 336 €, celui d'Oloron un déficit de -35 489 €, et le LEGTA de Montardon un déficit de -73 538 €. L'analyse comptable révèle que le cumul de ces trois déficits atteint près de 119 000 €. Cette situation s'explique notamment par la baisse de la dotation de fonctionnement attribuée par notre tutelle régionale, qui se fait sentir depuis trois ans et en montre aujourd'hui les limites. Il convient toutefois de souligner que nous avons démontré auprès de la tutelle régionale les efforts de rationalisation engagés dans la gestion des moyens au sein des deux LPA. Ces efforts ont été reconnus par la Région, ce qui se traduira par une augmentation de notre dotation de fonctionnement pour l'année 2026.

Le fond de roulement affiché pour le compte financier 2025, montre une assise financière solide avec un résultat de 3 508 770 €, soit 124 jours de fonctionnement. Résultat qui reste remarquable, la compétence et l'innovation incarnées par le travail de la communauté éducative portée par une gestion saine et rigoureuse des personnels en charge des budgets permettent à l'EPLEFPA de s'affirmer comme la place forte de la formation dans les Pyrénées-Atlantiques.

Toutefois, que devons-nous envisager pour l'avenir ? L'année 2026 s'annonce délicate : le contexte géopolitique, les conditions climatiques et les enjeux sanitaires créent une forte incertitude dans l'élaboration de nos prévisions budgétaires. La décision modificative présentée lors de ce premier conseil d'administration 2026 fait apparaître une diminution du nombre de jours de fonctionnement, passant de 124 jours en 2025 à 65 jours prévisionnels fin 2026. Il ne s'agit bien entendu que d'une estimation. Malgré cet environnement instable, nous poursuivrons nos investissements dans nos outils de formation et de production afin de répondre aux besoins de nos apprenants, futurs acteurs du monde rural de demain.

Bon Conseil d'Administration

MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETE ALIMENTAIRE
Établissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle
Agricoles des Pyrénées-Atlantiques

Délibération N°

Année
2026

n° du CA
1

n° de l'acte
20

CATÉGORIE DE L'ACTE : Décision

- ☐ Action éducative
☐ Autre acte
☒ Budgétaire ou financier

OBJET : Décision modificative n°1 de l'exercice 2026 - Site de : EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques

Vu le Livre VIII du code rural et de la pêche maritime

Vu le code de l'éducation,

Vu l'instruction comptable M99,

Vu le règlement intérieur du conseil d'administration de l'EPLEFPA des Pyrénées-Atlantiques en date du 8 juin 2006,

Sur proposition du directeur de l'EPLEFPA,

Le conseil d'administration régulièrement convoqué le 23 février 2026, réuni en séance ordinaire le 24 mars 2026, sous la présidence de B. LAYRE, président.

Début de séance

CA installé : 30

Quorum : 16

Présents :

Absents
ou Excusés :

**Vote de la
délibération**

Votants :

Pour :

Contre :

Approuve la décision modificative n°1 de l'exercice 2026 présentée en équilibre réel, comme suit :

Section de fonctionnement :

- Produits : **10 524 551.00 €**
- Charges : **10 654 320.00 €**

→ Résultat prévisionnel de la section de fonctionnement après DM :
-129 769.00 €

→ Capacité d'autofinancement après DM : **84 112.00 €**

Section des opérations en capital :

- Recettes : **590 862.00 €**
- Dépenses : **1 191 670.00 €**

→ Variation attendue du fonds de roulement net : **- 600 808.00 €**

Montant prévisionnel du fonds de roulement net après DM : 1 989 514.00 €, soit l'équivalent de 65 jours de fonctionnement.

Pièces-jointes : DM (édition issue de Cocwinelle) et notice explicative

Le Président du Conseil d'Administration,

B. LAYRE

EPLEA des Pyrenees Atlantiques

Exercice : 2026

Edition détaillée (annexe) de la Décision Modificative N°1 en Euro

Fonctionnement - Charges							
Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
601	Achats d'approvisionnements	334 900				334 900	
6025	Fournitures d'atelier pédagogique 01 LEGTA Montardon	5 000			2 400	7 400	
602	Achats d'autres approvisionnements	659 918			2 400	662 318	
603	Variation des stocks (approv. de marcha						
604	Achats d'animaux 07 Exploit Oloron	500			230	730	
604	Achats d'animaux				230	46 230	
6066	Fournitures d'entretien et de petit équi 07 Exploit Oloron	2 500			1 700	4 200	
6068	Autres fournitures non stockées 07 Exploit Oloron	3 500			4 380	7 880	
606	Achats non stockés de fournitures	1 132 914			6 080	1 138 994	
607	Achats de produits	12 550				12 550	
60	ACHATS	2 186 282			8 710	2 194 992	
611	Sous-traitance générale 07 Exploit Oloron	20 000			7 100	27 100	
611	Sous-traitance générale	598 000			7 100	605 100	
6122	Créditbail mobilier 07 Exploit Oloron	6 350			3 400	9 750	
612	Redevances de créditbail	33 450			3 400	36 850	
6132	Locations immobilières 01 LEGTA Montardon 05 CFA Hasparren 06 CFPPA Montardon	15 000 16 000 8 500			-15 000 -6 000 11 500	10 000 20 000	
6135	Locations mobilières 01 LEGTA Montardon 05 CFA Hasparren 06 CFPPA Montardon				15 000 16 000 8 500	15 000 16 000 8 500	
6138	Autres locations 05 CFA Hasparren 06 CFPPA Montardon	10 000 20 000			-10 000 -20 000		
613	Locations	100 950				100 950	
6155	Sur biens mobiliers 08 Exploit Orthez	2 000			500	2 500	
615	Travaux d'entretien et de réparations	249 500			500	250 000	
616	Primes d'assurance 07 Exploit Oloron 08 Exploit Orthez	9 400 9 000			1 600 1 000	11 000 10 000	
616	Primes d'assurance	82 800			2 600	85 400	

EPLEA des Pyrenees Atlantiques

Exercice : 2026

Edition détaillée (annexe) de la Décision Modificative N°1 en Euro

Fonctionnement - Charges

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
618	Divers	38 500				38 500	
61	SERVICES EXTERIEURS	1 103 200			13 600	1 116 800	
621	Personnel extérieur à l'établissement	5 000				5 000	
622	Rémunérations d'intermédiaires et honoraire	371 650				371 650	
623	Publicité, publications, relations publiques	13 700				13 700	
624	Transports de biens et transports collectifs de personnes	313 420				313 420	
625	Déplacements, missions et réceptions	121 400				121 400	
626	Frais postaux et frais de télécommunica	61 030				61 030	
627	Frais bancaires et assimilés	920				920	
628	Charges externes diverses	56 800				56 800	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	943 920				943 920	
631	Impôts, tax. versts assimilés sur rémuné	140 200				140 200	
634	Taxes spécifi. sur produits de l' exploitation	2 400				2 400	
635	Autres impôts, taxes et versts assimilés	1 815				1 815	
637	Autres impôts, taxes et versts assimilés	1 465				1 465	
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	145 880				145 880	
64112	Personnel des exploitations agricoles et ateliers techno. 07 Exploit Oloron	87 872			9 000	96 872	
6412	Congés payés 01 LEGTA Montardon				1 000	1 000	
641	Rémunérations du personnel salarié	2 861 122			10 000	2 871 122	
643	Rémunérations diverses	63 100				63 100	
644	Rému. perso. recruté en applica. de convention	585 300				585 300	
645	Charges de Sécurité Sociale et de prévoyance	96 330				96 330	
6463	Caisses de retraite (IRCANTEC) 01 LEGTA Montardon	1 200			10 800	12 000	
646	charges socia.de prévoyance (non agric	1 201 400			10 800	1 212 200	

EPLA des Pyrenees Atlantiques Exercice : 2026							
Edition détaillée (annexe) de la Décision Modificative N°1 en Euro							
Fonctionnement - Charges							
Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
648	Autr. charges personnel(indemn. choma	5 210				5 210	
64	CHARGES DE PERSONNEL	4 812 462			20 800	4 833 262	
651	Redev. concessions, brevets, licences... 07 Exploit Oloron	800			500	1 300	
651	Redev. concessions, brevets, licences...	66 500			500	67 000	
653	Transfert à des collectivités ou à divers organismes	115 000				115 000	
656	Valeurs cptables éléments d'actif cédés	6 190				6 190	
657	Charges spéc. Subv. accordées au titre de la gestion courant	308 100				308 100	
658	Divers autres charges	434 900				434 900	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	930 690			500	931 190	
661	Charges d'intérêts	12 000				12 000	
668	Autres charges financières	100				100	
66	CHARGES FINANCIERES	12 100				12 100	
681	Dotat. aux amor., dépréciat. et provis. - Charges d'exploit.	445 676				445 676	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS,	445 676				445 676	
6	COMPTES DE CHARGES	10 580 210			43 610	10 623 820	
709	Rabais, remi. rist. accordés par établissement	30 500				30 500	
70	VENTES	30 500				30 500	
7	COMPTES DE PRODUITS	30 500				30 500	
.TOTAL.		10 610 710			43 610	10 654 320	

EPLA des Pyrenees Atlantiques Exercice : 2026

Edition détaillée (annexe) de la Décision Modificative N°1 en Euro

Fonctionnement - Produits

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
603	Variation des stocks (approv. de marcha						
60	ACHATS						
644	Rému. perso. recruté en applica. de convention						
64	CHARGES DE PERSONNEL						
6	COMPTES DE CHARGES						
701	Ventes de produits hors exploit. agricole et atelier techno.	155 000				155 000	
702	Ventes de produits des exploit. agricole et atelier techno.	542 450				542 450	
703	Ventes de produits résiduels	100				100	
704	Ventes d'animaux	341 756				341 756	
706	Prestations de services	6 051 156				6 051 156	
707	Ventes de marchandises	25 500				25 500	
708	Produits des activités annexes	160 850				160 850	
70	VENTES	7 276 812				7 276 812	
741	Etat	1 088 200				1 088 200	
742	Région	976 024				976 024	
744	Collecti. publiques et organismes internationaux	22 720				22 720	
746	Dons et legs	13 600				13 600	
747	Autres collectivités publiques	235 100				235 100	
748	Autres subventions d'exploitation	111 000				111 000	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 446 644				2 446 644	
752	Revenus immeubles non affectées aux activités prof.	78 100				78 100	
754	"Ristournes" perçues des coopératives	30				30	
756	Produits des cessions d'éléments d'actif	15 100				15 100	
758	Produits divers de gestion courante	473 910				473 910	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	567 140				567 140	
761	Produits de participation	11 070				11 070	
76	PRODUITS FINANCIERS	11 070				11 070	
781	Reprises sur amort., dépréc. et prov. - Produits d'exploitat	222 875				222 875	

EPLEA des Pyrenees Atlantiques Exercice : 2026									
Edition détaillée (annexe) de la Décision Modificative N°1 en Euro									
Fonctionnement - Produits									
Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires		
786	Reprises sur dépréciat. et provis. - Produits financiers	10				10			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	222 885				222 885			
7	COMPTES DE PRODUITS	10 524 551				10 524 551			
.TOTAL.		10 524 551				10 524 551			

Edition détaillée (annexe) de la Décision Modificative N°1 en Euro

Investissement - Dépenses

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
1027	Affectation	50				50	
102	Biens mis à disposition des établissements	50				50	
10	FINANCEMENT DE L'ACTIF (ETAT), ECARTS DE REEVAL. ET RESERVES	50				50	
1341	Valeur initiale des financements rattachés à des actifs	100				100	
134	Autres subventions d'investissement	100				100	
13	FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES	100				100	
164	Emprunts auprès des établis de crédit	26 500				26 500	
1655	Cautionnements	14 100				14 100	
165	Dépôts et cautionnements reçus	14 100				14 100	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	40 600				40 600	
1	COMPTES DE CAPITAUX	40 750				40 750	
203	Frais de recherche et de développement	2 550				2 550	
2053	Logiciels	7 100				7 100	
205	Conces.droits simil.brevets,licences, marques, procédés	7 100				7 100	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 650				9 650	
2121	Agencements et aménagements de terrains nus	600				600	
212	Agencements et aménagements de terr.	600				600	
2131	Bâtiments	150				150	
2135	Installations générales, agencements, aménagements des const	351 700				351 700	
213	Constructions	351 850				351 850	
21547	Matériels, outillages, agencements acquis par l'Etb. 06 CFPPA Montardon	1 000			1 000	2 000	
2154	Matériels, outillages, agencements	187 650			1 000	188 650	
215	Installations techniques, matériel et outillages	187 650			1 000	188 650	
2182	Matériel de transport	231 000				231 000	
21837	Matériel de bureau et informatique acquis par établissement 06 CFPPA Montardon	10 000			-1 000	9 000	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	47 550			-1 000	46 550	

EPLA des Pyrenees Atlantiques Exercice : 2026

Edition détaillée (annexe) de la Décision Modificative N°1 en Euro

Investissement - Dépenses

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
2184	Mobilier	14 500				14 500	
2188	Autres	31 000				31 000	
218	Autres immobilisations corporelles (hors	324 050			-1 000	323 050	
21	IMMO. CORPORELLES (hors biens vivants)	864 150				864 150	
2311	Terrains	50				50	
2313	Constructions 08 Exploit Orthez	50			4 500	4 550	
2313	Constructions	262 950			4 500	267 450	
231	Immo. corpo. en cours (hors biens viva,	263 000			4 500	267 500	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	263 000			4 500	267 500	
261	Titres de particip. (association, syndicats, organismes div)	500				500	
2621	Société coopérative agricole (sauf CUMA) 08 Exploit Orthez				20	20	
2621	Société coopérative agricole (sauf CUMA)	3 200			20	3 220	
262	Particip. à des organismes prof.agrico. autres que etb créd	3 200			20	3 220	
2672	Créances ratt. à des particip. à organismes prof. agrico. 07 Exploit Oloron				40	40	
2672	Créances ratt. à des particip. à organismes prof. agrico.	310			40	350	
2678	Intérêts courus	50				50	
267	Créances rattachées à des participation	360			40	400	
26	PARTICIP. CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	4 060			60	4 120	
275	Dépôts et cautionnements versés	5 500				5 500	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 500				5 500	
2	COMPTES D'IMMOBILISATIONS	1 146 360			4 560	1 150 920	
.TOTAL.		1 187 110			4 560	1 191 670	

EPLEA des Pyrenees Atlantiques

Exercice : 2026

Edition détaillée (annexe) de la Décision Modificative N°1 en Euro

Investissement - Recettes

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
1041	Valeur initiale des financements rattachés à des actifs-Etat	2 200				2 200	
104	Financ.rattach.actifs déterminé-Etat (ot ctprt biens remis)	2 200				2 200	
10	FINANCEMENT DE L'ACTIF (ETAT), ECARTS DE REEVAL. ET RESERVES	2 200				2 200	
1341	Valeur initiale des financements rattachés à des actifs	469 800				469 800	
134	Autres subventions d'investissement	469 800				469 800	
13	FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES	469 800				469 800	
1655	Cautionnements	14 100				14 100	
165	Dépôts et cautionnements reçus	14 100				14 100	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 100				14 100	
1	COMPTES DE CAPITALUX	486 100				486 100	
2672	Créances ratt. à des particip. à organismes prof. agrico.	50				50	
267	Créances rattachées à des participation	50				50	
26	PARTICIP. CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	50				50	
275	Dépôts et cautionnements versés	5 500				5 500	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 500				5 500	
2	COMPTES D'IMMOBILISATIONS	5 550				5 550	
.TOTAL.		491 650				491 650	

EPLEA des Pyrenees Atlantiques

Exercice : 2026

Edition détaillée (annexe) de la Décision Modificative N°1 en Euro

Récapitulatif

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
FONCTION NEMENT							
	01 LEGTA Montardon 02 LPA Oloron 03 Exploit Montard 04 LPA Orthez 05 CFA Hasparren 06 CFPPA Montardon 07 Exploit Oloron 08 Exploit Orthez 09 Halle Techno				14 200 27 910 1 500		
	Charges	10 610 710			43 610	10 654 320	
	01 LEGTA Montardon 02 LPA Oloron 03 Exploit Montard 04 LPA Orthez 05 CFA Hasparren 06 CFPPA Montardon 07 Exploit Oloron 08 Exploit Orthez 09 Halle Techno						
	Produits	10 524 551			-14 200	10 524 551	
	01 LEGTA Montardon 02 LPA Oloron 03 Exploit Montard 04 LPA Orthez 05 CFA Hasparren 06 CFPPA Montardon 07 Exploit Oloron 08 Exploit Orthez 09 Halle Techno				-27 910 -1 500		
	Excédent/Déficit	-86 159			-43 610	-129 769	
INVESTIS SEMENT							

EPLEA des Pyrenees Atlantiques Exercice : 2026

Edition détaillée (annexe) de la Décision Modificative N°1 en Euro

Récapitulatif

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
	01 LEGTA Montardon 02 LPA Oloron 03 Exploit Montard 04 LPA Orthez 05 CFA Hasparren 06 CFPPA Montardon 07 Exploit Oloron 08 Exploit Orthez 09 Halle Techno				40 4 520		
	Dépenses	1 187 110			4 560	1 191 670	
	01 LEGTA Montardon 02 LPA Oloron 03 Exploit Montard 04 LPA Orthez 05 CFA Hasparren 06 CFPPA Montardon 07 Exploit Oloron 08 Exploit Orthez 09 Halle Techno						
	Recettes	491 650				491 650	
	01 LEGTA Montardon 02 LPA Oloron 03 Exploit Montard 04 LPA Orthez 05 CFA Hasparren 06 CFPPA Montardon 07 Exploit Oloron 08 Exploit Orthez 09 Halle Techno				-40 -4 520		
	Résultat d' investissement	-695 460			-4 560	-700 020	

EPLEA des Pyrenees Atlantiques

Décision Modificative N°1 en Euro

Centres constitutifs ou départements constituant l' établissement:

LEGTA de Pau-Montardon	LPA d'Oloron	Exploitation de Pau-Montardon
LPA d'Orthez	CFA d'Hasparren	CFPPA de Pau-Montardon
Exploitation LPA Oloron	Exploitation LPA Orthez	Atelier technologique

Récapitulatif	Dépenses	Recettes
Section fonctionnement		
Budget primitif + DM antérieures	10 610 710	10 524 551
Mouvement	43 610	0
Prévisions globales budget + DM	10 654 320	10 524 551
Section investissement		
Budget primitif + DM antérieures	1 187 110	491 650
Mouvement	4 560	0
Prévisions globales budget + DM	1 191 670	491 650

Présenté par nous, Directeur de l' E.P.

A , le

Vu et délibéré par le Conseil d' Administration de l' établissement dans sa séance du

A , le

Le président du Conseil d' Administration,

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Edité le 09/03/2026

Page 1 / 1

Pour information du conseil d'administration**CALCUL DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)**

	Exécution (2024)	Estimation BP + DM (2025)	BP + DM (2026)
Résultat Net de l'exercice	143 056,57	-143 718,00	-129 769,00
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	333 276,12	423 421,00	445 676,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	-191 329,37	-221 850,00	-222 885,00
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	938,00	8 690,00	6 190,00
Produits de cession d'éléments d'actifs	-18 213,43	-7 260,00	-15 100,00
CAF ou IAF *	267 727,89	59 283,00	84 112,00

* capacité d'autofinancement ou insuffisance d'autofinancement

**RECAPITULATIF
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

Edité le 09/03/2026

Page 1 / 1

CHARGES DE FONCTIONNEMENT	10 654 320,00	PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	10 524 551,00
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	0,00	DEFICIT DE FONCTIONNEMENT	129 769,00
TOTAUX EGAUX	10 654 320,00	TOTAUX EGAUX	10 654 320,00

<i>INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT</i>	0,00	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT COMPTE 756	84 112,00 15 100,00
DEPENSES EN CAPITAL	1 191 670,00	RECETTES EN CAPITAL	491 650,00
<i>SOUS-TOTAL</i>	1 191 670,00	<i>SOUS-TOTAL</i>	590 862,00
<i>AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT</i>	0,00	DIMINUTION DU FONDS DE ROULEMENT	600 808,00
TOTAUX EGAUX	1 191 670,00	TOTAUX EGAUX	1 191 670,00

A, le

Le président du conseil d'administration

EPLA des Pyrenees Atlantiques Exercice : 2026

Edition de la Décision Modificative N°1 en Euro

Fonctionnement - Charges

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
602	division A	621 568			2 400	623 968	
602	Achats d'autres approvisionnements	659 918			2 400	662 318	
604	division B	46 000			230	46 230	
604	Achats d'animaux	46 000			230	46 230	
606	division B	66 650			6 080	72 730	
606	Achats non stockés de fournitures	1 132 914			6 080	1 138 994	
60	division A	1 699 382			2 400	1 701 782	
	division B	486 900			6 310	493 210	
60	ACHATS	2 186 282			8 710	2 194 992	
611	division B	120 500			7 100	127 600	
611	Sous-traitance générale	598 000			7 100	605 100	
612	division B	32 450			3 400	35 850	
612	Redevances de créditbail	33 450			3 400	36 850	
615	division B	26 500			500	27 000	
615	Travaux d'entretien et de réparations	249 500			500	250 000	
616	division B	41 400			2 600	44 000	
616	Primes d'assurance	82 800			2 600	85 400	
61	division B	240 300			13 600	253 900	
61	SERVICES EXTERIEURS	1 103 200			13 600	1 116 800	
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	943 920				943 920	
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	145 880				145 880	
641	division A	2 663 250			1 000	2 664 250	
	division B	197 872			9 000	206 872	
641	Rémunérations du personnel salarié	2 861 122			10 000	2 871 122	
646	division A	1 201 350			10 800	1 212 150	
646	charges socia.de prévoyance (non agric.)	1 201 400			10 800	1 212 200	
64	division A	4 518 200			11 800	4 530 000	
	division B	294 262			9 000	303 262	
64	CHARGES DE PERSONNEL	4 812 462			20 800	4 833 262	
651	division B	2 700			500	3 200	
651	Redev. concessions, brevets, licences...	66 500			500	67 000	
65	division B	15 480			500	15 980	

EPLEA des Pyrenees Atlantiques

Exercice : 2026

Edition de la Décision Modificative N°1 en Euro

Fonctionnement - Charges

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	930 690			500	931 190	
66	CHARGES FINANCIERES	12 100				12 100	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	445 676				445 676	
6	division A division B	9 247 192 1 333 078			14 200 29 410	9 261 392 1 362 428	
6	COMPTES DE CHARGES	10 580 210			43 610	10 623 820	
70	VENTES	30 500				30 500	
7	COMPTES DE PRODUITS	30 500				30 500	
TOTAL	division A division B	9 277 692 1 333 078			14 200 29 410	9 291 892 1 362 428	
TOTAL		10 610 710			43 610	10 654 320	

Edition de la Décision Modificative N°1 en Euro

Fonctionnement - Produits

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
60	ACHATS						
64	CHARGES DE PERSONNEL						
6	COMPTES DE CHARGES						
70	VENTES	7 276 812				7 276 812	
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	2 446 644				2 446 644	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	567 140				567 140	
76	PRODUITS FINANCIERS	11 070				11 070	
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	222 885				222 885	
7	COMPTES DE PRODUITS	10 524 551				10 524 551	
.TOTAL.		10 524 551				10 524 551	

EPLEA des Pyrenees Atlantiques

Exercice : 2026

Edition de la Décision Modificative N°1 en Euro

Investissement - Dépenses

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
102	Biens mis à disposition des établissements	50				50	
10	FINANCEMENT DE L'ACTIF (ETAT), ECARTS DE REEVAL. ET RESERVES	50				50	
134	Autres subventions d'investissement	100				100	
13	FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	100				100	
164	Emprunts auprès des établis de crédit	26 500				26 500	
165	Dépôts et cautionnements reçus	14 100				14 100	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	40 600				40 600	
1	COMPTES DE CAPITALUX	40 750				40 750	
203	Frais de recherche et de développement	2 550				2 550	
205	Conces.droits simil.brevets, licences, marques, procédés	7 100				7 100	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	9 650				9 650	
212	Agencements et aménagements de terrains	600				600	
213	Constructions	351 850				351 850	
2154	division A	62 500			1 000	63 500	
2154	Matériels, outillages, agencements	187 650			1 000	188 650	
215	division A	62 500			1 000	63 500	
215	Installations techniques, matériel et outillages	187 650			1 000	188 650	
2183	division A	47 500			-1 000	46 500	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	47 550			-1 000	46 550	
218	division A	289 000			-1 000	288 000	
218	Autres immobilisations corporelles (hors biens vivants)	324 050			-1 000	323 050	
21	IMMO. CORPORELLES (hors biens vivants)	864 150				864 150	
2313	division B	262 950			4 500	267 450	
2313	Constructions	262 950			4 500	267 450	

EPLEA des Pyrenees Atlantiques

Exercice : 2026

Edition de la Décision Modificative N°1 en Euro

Investissement - Dépenses

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
231	division B	263 000			4 500	267 500	
231	Immo. corpo. en cours (hors biens viva.)	263 000			4 500	267 500	
23	division B	263 000			4 500	267 500	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	263 000			4 500	267 500	
261	Titres de particip. (association, syndicats, organismes div)	500				500	
2621	division B	3 200			20	3 220	
2621	Société coopérative agricole (sauf CUMA)	3 200			20	3 220	
262	division B	3 200			20	3 220	
262	Particip. à des organismes prof. agricol. autres que etb créd	3 200			20	3 220	
2672	division B	300			40	340	
2672	Créances ratt. à des particip. à organismes prof. agrico.	310			40	350	
267	division B	350			40	390	
267	Créances rattachées à des participations	360			40	400	
26	division B	3 550			60	3 610	
26	PARTICIP. CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	4 060			60	4 120	
275	Dépôts et cautionnements versés	5 500				5 500	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 500				5 500	
2	division B	718 950			4 560	723 510	
2	COMPTES D'IMMOBILISATIONS	1 146 360			4 560	1 150 920	
TOTAL	division B	745 500			4 560	750 060	
TOTAL		1 187 110			4 560	1 191 670	

EPLEA des Pyrenees Atlantiques

Exercice : 2026

Edition de la Décision Modificative N°1 en Euro

Investissement - Recettes

Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
104	Financ.rattach.actifs déterminé- Etat (dt cprt biens remis)	2 200				2 200	
10	FINANCEMENT DE L'ACTIF (ETAT), ECARTS DE REEVAL. ET RESERVES	2 200				2 200	
134	Autres subventions d'investissement	469 800				469 800	
13	FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	469 800				469 800	
165	Dépôts et cautionnements reçus	14 100				14 100	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	14 100				14 100	
1	COMPTES DE CAPITAUX	486 100				486 100	
267	Créances rattachées à des participations	50				50	
26	PARTICIP. CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	50				50	
275	Dépôts et cautionnements versés	5 500				5 500	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 500				5 500	
2	COMPTES D'IMMOBILISATIONS	5 550				5 550	
.TOTAL.		491 650				491 650	

EPLEA des Pyrenees Atlantiques

Exercice : 2026

Edition de la Décision Modificative N°1 en Euro

Récapitulatif							
Compte	Intitulé	Budget + DM validées	DM Validées	DM allégées	DM en cours	Budget modifié	Commentaires
FONCTION NEMENT							
	division A	9 277 692			14 200	9 291 892	
	division B	1 333 018			29 410	1 362 428	
	division C						
	Charges	10 610 710			43 610	10 654 320	
	division A	9 209 858				9 209 858	
	division B	1 314 693				1 314 693	
	division C						
	Produits	10 524 551				10 524 551	
	division A	-67 834			-14 200	-82 034	
	division B	-18 325			-29 410	-47 735	
	division C						
	Excédent/Déficit	-86 159			-43 610	-129 769	
INVESTIS SEMENT							
	division A	441 610				441 610	
	division B	745 500			4 560	750 060	
	division C						
	Dépenses	1 187 110			4 560	1 191 670	
	division A	141 300				141 300	
	division B	350 350				350 350	
	division C						
	Recettes	491 650				491 650	
	division A	-300 310				-300 310	
	division B	-395 150			-4 560	-399 710	
	division C						
	Résultat d' investissement	-695 460			-4 560	-700 020	